

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

Pas de PEB

MEMOIRE D'ETUDE

**Une exemple de coopération entre les réseaux documentaires
britannique et français :
le rôle du prêt entre bibliothèques à la médiathèque de l'Institut français
du Royaume-Uni**

Anne-Marie MALIBERT-LAURENT

Directeur de mémoire

Danielle ROGER
ENSSIB



1996

DCB

37

1996

Janvier 97

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

**Un exemple de coopération entre les réseaux documentaires
britannique et français :
le rôle du prêt entre bibliothèques à la médiathèque de l'Institut français
du Royaume-Uni**

Anne-Marie MALIBERT-LAURENT



Directeur de stage

Odile GRANDET

Bibliothèque de l'Institut français du Royaume-Uni

Directeur de mémoire

Danielle ROGER
ENSSIB

1996
DCB
37

1996

Un exemple de coopération entre les réseaux documentaires britannique et français : le rôle du prêt entre bibliothèques à la médiathèque de l'Institut français du Royaume-Uni

Nouvelles dimensions du prêt entre bibliothèques dans le cadre de la coopération franco-britannique. Cette problématique est particulièrement examinée à travers l'exemple de la médiathèque/centre de ressources de l'Institut français du Royaume-Uni. Après un exposé de la réforme de l'établissement, une analyse du fonctionnement actuel du PEB est proposée qui permet de déboucher sur un schéma de réaménagement de ce service. Cette étude met en valeur un rôle inédit du PEB : le rôle de passerelle documentaire.

Prêt entre bibliothèques ** France

Prêt entre bibliothèques ** Grande-Bretagne

Coopération entre bibliothèques

An example of cooperation between British and French libraries : the function of Interlibrary Loan at the *médiathèque/centre de ressources de l'Institut français du Royaume-Uni*

New aspects of Interlibrary Loan in the cooperation between French and British libraries. This question is based on the example of the *médiathèque/centre de ressources de l'Institut français du Royaume-Uni*. At first description of the reform made by the library ; than the analysis of the present Interlibrary Loan leads to a new organization of the service. This study focuses an original function of ILL : a gateway between French and British documentation.

Interlibrary Loan

PLAN

Introduction	p 4
1. Contexte de l'étude	p 4
2. Problématique	p 5
3. Méthodologie	p 5
I Bref historique	p 7
II Le chantier de la rénovation des instituts culturels : incidences sur leur bibliothèque	p 11
1. Le cadre de la réforme	p 11
a) la place des bibliothèques	
b) vers la création de médiathèques/centres de ressources sur la France contemporaine	
2. La bibliothèque de l'Institut français du Royaume-Uni	p 15
a) la réorganisation et l'accroissement des fonds	
b) les locaux	
c) les publics	
d) les services (renforcement et création)	
e) les moyens de fonctionnement	
III. Un service particulier : le PEB	p 24
1. Un double enjeu	p 24

a) un enjeu bibliothéconomique

b) un enjeu politique

2. Analyse de l'existant

p 25

a) fonctionnement du service

b) le dispositif documentaire français au Royaume-Uni

c) l'*Interlibrary Loan* au Royaume-Uni

3. Diagnostic et évaluation des solutions envisageables

p 30

a) diagnostic

b) les solutions possibles

c) évaluation des solutions

d) la solution retenue

IV Un projet de PEB aux dimensions particulières

p 43

1. Préalable au projet

p 43

2. Mise en oeuvre

p 44

a) le calendrier

b) les outils à acquérir

c) la dimension informatique du projet

3. Les conditions de viabilité et de pérennité du projet

p 47

a) des moyens financiers

b) des moyens en personnel

c) une mise en valeur par la communication

4. Le scénario	p 51
Conclusion	p 52
Bibliographie	p 54
Annexes	p 58

INTRODUCTION

1. Contexte de l'étude

La bibliothèque de l'Institut français du Royaume-Uni implantée à Londres a réouvert ses portes le 15 mai 1996 après plusieurs mois de travaux. Ses fonds ont été renouvelés et réorganisés pour répondre aux nouvelles missions qui lui ont été confiées.

Cette mutation s'inscrit dans le cadre de la rénovation des instituts culturels impulsée dès 1993 par le ministère des Affaires étrangères. La bibliothèque devenue médiathèque/centre de ressources s'est vue reconnaître le rôle de tête de réseau pour l'ensemble du dispositif documentaire français au Royaume-Uni.

Parmi la nouvelle offre de services, l'accent est mis sur le prêt entre bibliothèques que la direction de la bibliothèque souhaite renforcer et développer. En plus du volet traditionnel, échange de documents, un second volet tendrait à promouvoir la médiathèque comme pont/plaque tournante des bibliothèques britanniques vers les ressources documentaires françaises. Cette question déborde le cadre strict des procédures de PEB¹ à mettre en place. Elle implique directement la coopération, d'une part entre les établissements du réseau (voir l'état des lieux des ressources documentaires françaises en annexe), d'autre part avec les bibliothèques publiques et universitaires anglo-saxonnes et le partenariat avec les structures documentaires françaises.

Ce projet s'articule autour de deux fonctions liées visant à conforter la diffusion de la culture et de la langue françaises auprès du public anglais, orientation majeure de l'établissement ; la première a pour objet la fourniture d'information et de données au public autochtone, la seconde la redistribution et l'orientation des demandes vers les autres ressources disponibles dans la ville, le pays ou les organismes spécialisés en France.

¹ Nous utiliserons dorénavant l'acronyme PEB pour désigner le prêt entre bibliothèques.

Le PEB ne peut donc être entendu que comme la traduction technique d'une coopération à plusieurs niveaux et d'une mise en commun de ressources et d'offres de services.

2. Problématique

Il s'agira d'étudier, après un rappel historique et l'énoncé du rôle élargi assigné à l'Institut et à la bibliothèque, l'organisation actuelle du service du PEB, sa place dans l'environnement interne du service et ses modalités de fonctionnement qui ne répondent qu'imparfaitement aux attentes des usagers et aux prestations souhaitées. L'étude portera dans un second temps sur l'environnement externe, analysé tant du point de vue des attentes supposées des bibliothèques anglo-saxonnes, du paysage documentaire du pays que des ressources exploitables, utilisables en France et dont l'organisation pourrait être transposable à la bibliothèque de l'Institut français.

L'hypothèse principale, soutenue également par la direction de l'établissement, sur laquelle va se fonder cette étude est que la bibliothèque de l'Institut français du Royaume-Uni doit s'intégrer aux réseaux existants dans chaque pays. Cette intégration serait double pour rendre efficient le rôle de pont entre les organismes documentaires britanniques et français. La solution qui consisterait à développer des outils spécifiques à la bibliothèque comporterait le risque d'isoler le futur service, en totale contradiction avec les objectifs affichés.

3. Méthode

Un certain nombre de travaux réalisés dans le cadre de l'Institut ou de l'Ambassade serviront de points d'appui à cette étude : le document de programmation, l'enquête sur les publics, l'état des lieux des ressources documentaires de l'Ambassade, le plan de communication, l'enquête sur les bibliothèques universitaires de Grande-Bretagne, la présentation du futur service d'informations rapides (le SIR).

Des rencontres avec des responsables du British Library Document Supply Center (BLDSC), de la Library Association, du réseau LASER (London and South Eastern Library Region) devront permettre d'appréhender de manière pragmatique l'intérêt pour ces institutions de coopérer avec un organisme documentaire français de taille plus modeste que la leur.

Du côté français, des contacts seront pris avec l'ABES (Agence bibliographique de l'Enseignement supérieur) visant à connaître les possibilités offertes à une bibliothèque française installée à l'étranger pour participer au réseau français du PEB.

Par le biais des actions entreprises par le ministère des Affaires étrangères en direction des régions (mise à disposition d'un budget de 26 millions de francs en 1995), un partenariat privilégié pourrait être envisagé avec une grande bibliothèque de lecture publique (telle que celle de la Part-Dieu à Lyon).

La mise en place effective du service relèvera d'une décision incombant à la direction de l'établissement au regard des conclusions du mémoire exprimées en termes de moyens budgétaires, humains et techniques, appuyées sur un calendrier plausible de réalisation et des priorités que l'Institut entend se donner.

I. BREF HISTORIQUE

On doit à Marie d'Orliac², jeune Française exilée à Londres, la fondation en 1910 de l' "Université des Lettres françaises", organisme privé dont elle souhaita la création pour aider à la diffusion de la culture française auprès des élites britanniques. Dès 1913, l'Institut français du Royaume-Uni fut placé sous le patronage de l'Université de Lille. Il connut de nombreux déménagements jusqu'à son installation en mars 1939 dans les locaux actuels, au 17 Queensberry Place, dans le quartier français de South Kensington à Londres.

L'inauguration du nouveau bâtiment par le Président Lebrun et la Princesse Alexandra marque la volonté d'inscrire l'action culturelle de l'Institut dans un contexte de coopération soutenue entre les deux pays. L'objectif initial était de permettre à des professeurs, chercheurs et universitaires français de trouver un lieu de travail pour asseoir des contacts scientifiques et des échanges interpersonnels avec leurs homologues anglo-saxons.

La première génération de ces établissements (4 instituts pionniers dans le monde) fut liée dès l'origine à des universités françaises. En 1922, l'Institut français se vit placer sous le patronage d'une deuxième université, celle de Paris. Une convention culturelle est signée en 1948 entre la France et la Grande-Bretagne, dans laquelle sont impliqués conjointement le ministère de l'Education nationale et le ministère des Affaires étrangères. Cette convention servira désormais de cadre d'échanges aux deux pays.

Le réseau culturel français à l'étranger se développe réellement lorsque se crée, au sein du ministère des Affaires étrangères, le "Service des oeuvres françaises à l'étranger" (le SOFE) qui s'occupe des lycées et instituts culturels³. Ce service devient en 1945 une direction à part entière : "la Direction générale des relations culturelles", puis, en 1957, la "Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques" (DGRCST). La dimension scientifique et technique, soulignée par

² *Londres sur Seine : une histoire de l'Institut français du Royaume-Uni (1910-1980) / textes réunis par Virginie Dupray, René Lacombe et Olivier Poivre d'Arvor* .- Paris : Ed. L'Harmattan , 1996.

³ Le rayonnement de la culture française à l'étranger "*réclame beaucoup de patience et d'esprit de suite*" car c'est "*un travail obscur, compliqué et souvent ingrat*". Note du SOFE, 7 août 1934.

l'adjonction de ces deux termes, ne cessera dès lors de représenter un enjeu important de l'action des Instituts : "la France vivante, la France moderne est celle que construisent ses ingénieurs, ses savants"⁴.

Cette politique sera rappelée avec force⁵ lors de la réforme des structures culturelles au début des années 90, comme nous le verrons plus loin.

Les orientations en matière culturelle sont proposées par les services culturels d'ambassade, créés en 1945. Ce service, dont le responsable auprès de l'ambassadeur est le conseiller culturel, est chargé d'assurer la coordination des Instituts culturels dans le pays où ils sont implantés. Les Instituts culturels sont ainsi fortement dépendants de l'Ambassade. Cet état de fait n'est pas sans conséquence sur leur fonctionnement, et on verra cette permanence réaffirmée lors de la réforme entamée au début des années 1990. Les Instituts sont une vitrine de l'Ambassade et doivent concourir à la promotion de son image par le biais de manifestations artistiques reposant sur le théâtre, la danse, la peinture puis le cinéma. Les rencontres mondaines n'y sont pas exclues.

De 1947 à 1960, l'Institut français du Royaume-Uni connaît une expansion significative sous la direction de M. Henri Jourdan. Le développement de cet espace de rencontres et d'échanges se confirme. Tous les domaines de la vie culturelle - littérature, sciences, économie, politique, théâtre, histoire - sont concernés. Il devient le centre d'une constellation d'organismes culturels, éducatifs et scientifiques. Le lycée français, à la faveur de la construction d'un nouveau et imposant bâtiment en 1950, acquiert une notoriété qui ne se démentira plus.

Durant cette période, l'idée de la diffusion de la culture française en direction d'une élite évolue. La politique de l'Institut s'oriente vers une diffusion plus large, diversifiée, adaptée à un nouveau public.

⁴ Roche, François et Pigniau, Bernard.- *Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995*.- Paris : La Documentation française; Ministère des Affaires étrangères, 1995.- p. 109

⁵ Allocution de Me Tasca, Secrétaire d'Etat à la Francophonie et aux relations culturelles extérieures, lors des *Journées bibliothèques, 22-24 mars 1993, Paris Les Bibliothèques de France à l'étranger*, 1993, juin, p.2-3

La bibliothèque, embryonnaire en 1910, dont le fonds se constitue grâce aux dons du ministère des Affaires étrangères, de l'Université de Lille, du ministère de l'Instruction publique et de l'Ecole de Sèvres, se développe réellement à partir de la fin des années 1940. Le fonds est catalogué, son organisation se rationalise par l'introduction d'un classement. Un professionnel spécialisé, chartiste, est nommé à sa tête qui entame une véritable politique d'acquisitions. En 1953, la bibliothèque est reclassée, 30 000 volumes sont recensés. Le fonds n'est pas en accès direct, les magasins occupent 400 des 600 m² dévolus à la bibliothèque. Seule bibliothèque française à Londres, elle joue le rôle de vitrine de l'édition française. La littérature classique y est massivement représentée, mais la bibliothèque offre également de nombreuses publications récentes sur de multiples aspects de la culture française. Un "Centre de présentation du livre" est créé en 1950 au sein de l'Institut et constitue un passage vers la bibliothèque. Les nouveautés éditoriales y trouvent leur place. Ce centre se conçoit également comme le support bibliographique des conférences données dans le cadre de l'Institut.

En 1979, Jacques Rigaud, dans un rapport⁶ commandité par le ministère, dresse un état des lieux alarmant de la présence culturelle à l'étranger en profond décalage avec le mouvement culturel de la France contemporaine. Il émet des propositions sur lesquelles la Direction générale va s'appuyer pour entamer la modernisation des instituts autour de trois mots clés : professionnalisation, échange, média. En effet, les bibliothèques des Instituts s'apparentent à des bibliothèques patrimoniales à dominante littéraire. Elles fonctionnent soit comme des bibliothèques de lecture publique, soit comme de véritables bibliothèques de recherche. Leur situation est très contrastée d'un poste diplomatique à l'autre. Les fonds se sont constitués pour certains depuis plus d'un siècle, pour d'autres depuis quelques années seulement.

Les nombreux rapports qui suivront s'inspireront tous peu ou prou de celui-ci. Sur ce point qui intéresse particulièrement le projet, la DGRCSST dans un rapport de 1984 sur "Le Projet culturel extérieur de la France", considère que chaque centre à l'étranger doit devenir une interface entre la France et le pays d'accueil.

⁶ Rigaud, Jacques.- *Rapport au ministre des Affaires étrangères sur les Relations culturelles extérieures : septembre 1979*.- Paris : La Documentation française, 1980.

Cette volonté rénovatrice ne cessera de marquer l'action du ministère des Affaires étrangères jusqu'à la dernière réforme entamée au début des années 1990, réforme qui va considérablement modifier l'image des bibliothèques d'Instituts culturels, alors en très mauvais état.

II. LE CHANTIER DE LA RENOVATION DES INSTITUTS CULTURELS : INCIDENCES SUR LEUR BIBLIOTHEQUE

1. Le cadre de la réforme

Au début des années 1990, par le biais de la restructuration de la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques dont le budget représente 35% du budget du département (soit 5,3 milliards de francs en 1995), le ministère des Affaires étrangères réaffirme les priorités de l'action culturelle de la France à l'étranger autour de quatre axes :

- la promotion de la langue française, qui marque la volonté de maintenir le pluralisme linguistique ; promotion soutenue par le développement des filières bilingues, par la coopération entre les lycées français à l'étranger et les systèmes éducatifs nationaux,
- la coopération universitaire,
- l'amélioration de l'offre de coopération dans les domaines d'excellence de la France (la formation de personnels juridiques et administratifs, la santé, la filière agroalimentaire),
- le renforcement de la présence audiovisuelle de la France dans le monde.

La question de la représentation de la culture française et de son exportation est donc au coeur des initiatives du ministère.

Pour l'ancien directeur de la DGCRST, Jean-David Lévitte, le réseau culturel constitue un atout irremplaçable car il permet de prolonger l'action diplomatique. Cependant, on peut nuancer cette affirmation ; ainsi que l'écrit Victor Hell⁷ : "l'expérience indique que la culture d'un pays n'est pas le reflet de sa politique ; elle montre aussi que l'efficacité de l'action culturelle à l'étranger requiert une relative indépendance par rapport aux objectifs économiques et politiques d'un État".

C'est dans ce cadre général que va être conduite la modernisation du réseau des bibliothèques, vecteurs essentiels de l'action culturelle.

⁷ Hell, Victor.- *L'Idée de culture*.- Paris: PUF, 1981.- (Que sais-je ?) p. 111

a) la place des bibliothèques

Il existe environ 400 bibliothèques françaises installées hors de France : 130 dans les instituts et centres culturels et 260, en ne comptabilisant que les structures les plus importantes, dans les Alliances françaises. Pierre Maubé⁸ souligne que : “les bibliothèques n’ont pas échappé aux vagues de critiques concernant l’action culturelle de la France à l’étranger. Elles constitueraient même un des échecs les plus flagrants, les plus incontestables de cette action”. Elles souffraient d’une large obsolescence des fonds, d’une absence de personnel qualifié, d’un manque de coordination avec les autres structures des centres, d’une insuffisance générale de moyens.

Pour la première fois en 1993, un questionnaire a été adressé à l’ensemble des organismes documentaires. Le dépouillement⁹ de l’ensemble des réponses a permis de dessiner le paysage du réseau et d’en montrer toutes les caractéristiques que l’on peut décliner ainsi :

- la francophonie ne constitue pas une préoccupation majeure ;
- les collections sont plutôt abondantes mais peu mises en valeur ;
- des supports d’information traditionnels ;
- des bibliothèques de sciences humaines ;
- une exploitation des collections généralement déficiente ;
- une informatisation balbutiante ;
- un libre accès fréquent mais d’usage incommode en raison du classement ;
- des moyens limités (locaux peu spacieux, budgets peu élevés, personnel peu nombreux et peu formé) ;
- des publics mal identifiés.

Il ressort des réponses faites à l’enquête qu’il n’existait pas de définition dépourvue d’ambiguïtés des missions et objectifs de ces bibliothèques. Le ministère s’est donc engagé, dans un premier temps, à définir le cadre dans lequel les bibliothèques s’inscrivent : les priorités de l’action culturelle française à l’étranger,

⁸ Maubé, Pierre.- *Quelle politique d’acquisition pour la bibliothèque du Centre culturel français de Milan.*- DESS, Grenoble II, 1990.

⁹ Kupiec, Anne.- *Les Bibliothèques françaises à l’étranger - Analyse.*- Les Bibliothèques de France à l’étranger, le 2ème dossier, 1993, décembre.- pp. 4-15

énoncées plus haut, fournissent les axes à partir desquels les bibliothèques engagent toute activité.

L'unification du réseau mise en oeuvre par la DGRCST concourt à ce que les bibliothèques d'instituts ou de l'Alliance française travaillent dans une même direction et de manière cohérente. La modernisation du réseau, ainsi que M. Jean-David Lévitte, déjà cité, l'affirme¹⁰ devant le Conseil supérieur des bibliothèques le 16 mars 1995, ne peut se faire qu'en "rationalisant les outils, en fédérant les ressources et en les rendant visibles".

Six actions prioritaires sont définies :

- sensibiliser les postes diplomatiques à l'importance de la documentation ;
- renforcer les moyens financiers pour assurer à long terme la continuation de la modernisation du réseau ;
- professionnaliser les agents ;
- former les personnels, notamment les agents recrutés localement dans le pays d'accueil;
- publier un bulletin qui servirait de lien entre les différentes bibliothèques réparties dans le monde et ouvrirait le dialogue avec les partenaires extérieurs ;
- envoyer des missions pour aider à asseoir de véritables projets d'établissements.

b) vers la création de médiathèques/centres de ressources sur la France contemporaine

C'est de cette volonté pragmatique qu'est née l'idée de médiathèque/centre de ressources sur la France contemporaine. Le but est de "prendre en compte la diversité des demandes d'information sur notre pays et d'y répondre en utilisant toute la gamme des outils d'hier et d'aujourd'hui".¹¹ Il est clair cependant que la médiathèque/centre de ressources ne peut être auto-suffisante ; à la fonction d'information et de fourniture de données s'ajoute la fonction d'orientation vers d'autres ressources françaises disponibles soit dans le pays soit en France.

¹⁰ CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.- *Rapport 1995*.- Paris : Conseil supérieur des Bibliothèques, 1995.- p. 55

¹¹ *Histoires de diplomatie culturelle*.- Op. cit. p. 204

Que recouvre concrètement cette notion de centre de ressources ? Les bibliothèques françaises à l'étranger sont invitées à désherber leur fonds et à ne conserver que des documents récents. Elles doivent s'ouvrir aux domaines scientifiques, constituer des fonds de référence dans tous les champs de l'activité culturelle, artistique, économique et scientifique de la France. Les fonds s'enrichissent des nouveaux supports (numériques ou non) d'accès à l'information : CD-Rom, vidéocassettes, disques compacts, bases et banques de données ; la mise à disposition du public d'un poste de consultation d'Internet a le même objectif : l'actualité est un maître mot des nouvelles médiathèques. Leur fonds est amené à refléter une image contemporaine de la France. Elles doivent être en mesure de fournir une information à jour et pertinente qui justifie la création de services de type "questions-réponses". Également, plus que des médiathèques françaises à l'étranger, elles doivent être des médiathèques francophones, ouvertes à toutes les littératures de langue française.

Le renforcement de la coopération universitaire, qui était, rappelons-le, un des objectifs premiers de la création des Instituts, se traduit notamment par le rapprochement matériel et géographique du service des études en France et de la médiathèque. Ce service de l'Ambassade qui renseigne sur la formation et l'éducation en France trouve naturellement sa place dans les locaux du centre de ressources. Ainsi, des fonctions similaires d'information et de documentation fusionnent pour une meilleure lisibilité et une offre de services plus complète.

Un des axes majeurs de cette réforme demeure la promotion de l'écrit en français qui se traduit par le soutien apporté aux éditeurs français : organisation de manifestations qui permettent de faire connaître l'édition française aux éditeurs étrangers et aide à la traduction. Ce soutien s'exprime concrètement dans les activités menées par la médiathèque, et plus largement par l'Institut, autour du livre (avec, par exemple, création d'un salon annuel de la traduction d'oeuvres françaises en anglais, «Copyright», en coopération avec le British Council).

On ne peut évoquer rapidement cette réforme sans parler des moyens financiers mis en place pour en assurer le succès. Deux fonds exceptionnels ont été débloqués en 1995 pour répondre aux premiers projets sélectionnés :

- le Fonds d'intervention pour les bibliothèques (FIB : 5 millions de francs)

- le Fonds d'intervention pour les centres de ressources (FICRE : 15 millions de francs).

Nous verrons plus loin que la bibliothèque de l'Institut français du Royaume-Uni a pu bénéficier de ces deux concours pour réaliser son projet d'établissement.

La question demeure de la pérennité des budgets de fonctionnement au-delà de la période de restructuration.

2. La bibliothèque de l'Institut français du Royaume-Uni

Nous ne reviendrons pas sur l'histoire de l'Institut et de sa bibliothèque relatée dans la première partie.

Le projet londonien a été largement fondé sur l'analyse des ressources documentaires existantes. En plus de la bibliothèque de l'Institut, sept services de l'Ambassade et dix autres institutions (telles que la Maison française d'Oxford, la Délégation culturelle de Cambridge)¹² disposent de fonds documentaires destinés à répondre le plus complètement possible aux attentes des Britanniques. Le dispositif londonien, en raison de la spécialisation des services de l'Ambassade, est, selon l'expression de la responsable de la médiathèque/centre de ressources, «une fusée à deux étages». Les demandes trop spécialisées, auxquelles ne peut répondre la bibliothèque, seront réorientées vers ces services. Une bonne coopération existe déjà avec le service scientifique et technique qui dispose d'un fonds riche et à jour.

Un projet culturel d'établissement a été soumis en juin 1995 à la DGRCSST, préalable à l'accord du ministère des Affaires étrangères pour la mise en chantier de la réforme ; il a eu pour ambition de redéfinir les missions, les activités, les publics de l'Institut. Il ne s'agissait pas seulement de moderniser la bibliothèque mais de refondre la totalité du dispositif culturel en direction du public britannique, en réaffirmant la mission de service public : soutien et promotion de l'édition et de la production audiovisuelle françaises. La rénovation du bâtiment traduit la création d'une «Maison française du Livre et de l'Image». L'Institut est présenté comme l'émanation du Service culturel et comme la vitrine et l'outil de l'Ambassade. La cohérence des missions de l'Institut et du Service culturel est renforcée par la présence à leur tête d'un seul et

¹² Voir Annexe 1

même responsable. Pour conforter cette unicité, un projet de fusion des deux entités est à l'étude et pourrait être réalisé en 1998.

Le développement de la coopération avec le monde universitaire, qui passe plus précisément par des contacts suivis entre l'Institut et les professeurs de français des universités britanniques, représente un enjeu essentiel de ce projet d'établissement. Les moyens de cette coopération doivent être renforcés ; la place du PEB sera prépondérante pour asseoir cette politique.

La médiathèque/centre de ressources de l'Institut français du Royaume-Uni est désignée, *in fine*, comme tête de réseau de ce dispositif documentaire.

a) la réorganisation et l'accroissement des fonds

Le fonds de la bibliothèque pour adultes a été désherbé dans un souci de rajeunissement des collections. La réduction avoisine les 50% pour les monographies : on est passé de 50 000 à 26 000 volumes, les périodiques ont connu, dans une moindre mesure, le même mouvement : 37 titres ont été supprimés sur 187. Les collections ont essentiellement été développées en lien avec l'actualité et la culture contemporaines françaises, le champ des humanités étant bien couvert par les collèges et les universités¹³

Le fonds des vidéocassettes (actuellement 500 titres) doit connaître une extension significative : il est prévu que le fonds atteigne 1000 titres et s'y maintienne.

Les sections CD-Rom et discothèque ont été entièrement créées. 50 CD-Rom sur la France ont été acquis et sont consultables en libre-accès sur deux postes mis à la disposition du public. 1000 CD audio de musique française (que ce soit du classique, de la variété ou du jazz) sont en prêt direct.

La bibliothèque jeunesse, dont la fermeture avait un temps été envisagée, a bénéficié également de cette réforme. 7000 ouvrages sont à la disposition des enfants, le nombre de titres de périodiques est passé de 1 à 10.

¹³ Institut français du Royaume-Uni.- *Le Projet culturel d'établissement*.- juin 1995

La bibliothèque devenue médiathèque par l'élargissement du fonds à d'autres supports que l'imprimé a connu une autre mutation grâce aux importants travaux d'aménagement des locaux.

b) les locaux

Le bâtiment de l'Institut a subi de profondes transformations intérieures pour accueillir cette nouvelle médiathèque et les services qu'elle propose.

Afin de réaliser le libre accès aux collections, les magasins situés aux deuxième et troisième étages, au-dessus de la salle de lecture, ont été quasiment supprimés (passage de 400 m² à 60m²). L'espace dégagé a permis de créer sur ces deux étages deux salles consacrées aux bandes dessinées, aux CD-audio, aux vidéocassettes, aux collections couvrant toutes les classes de la Dewey, à l'exception de la littérature maintenue dans la grande salle dite «salle classée», en raison du classement du bâtiment par les Monuments historiques. Désormais, le libre accès couvre 400 m².

Une salle d'actualité consacrée à la lecture des quotidiens, à la consultation d'Internet et de bases de données (prévue début 1997), au visionnement des chaînes de télévision françaises et à des expositions thématiques est ouverte au rez-de-chaussée de l'immeuble et constitue le point d'accueil de l'Institut. D'une superficie de 100 m², elle offre 16 places assises dans un espace attractif.

La bibliothèque jeunesse, installée dans le bâtiment du lycée, à quelques mètres, a été entièrement restaurée et rajeunie : mobilier spécifique, moquette, affiches offrent un cadre particulièrement adapté aux enfants. Sa superficie est restée la même : 80 m². 13 places assises permettent la lecture sur place. 150 m² ont été récupérés en sous-sol pour constituer des magasins.

Enfin, la suppression des magasins de la bibliothèque adultes a permis de créer pour le travail interne des bureaux qui faisaient cruellement défaut.

c) les publics

La conquête de nouveaux publics est jugée prioritaire. L'Institut et sa médiathèque qui fonctionnaient en autarcie jusqu'à la réforme doivent s'ouvrir à un public non exclusivement franco-français.

Jean-David Levitte souligne l'objectif que l'ensemble des bibliothèques françaises à l'étranger doivent atteindre : il s'agit de s'adresser essentiellement aux "élites", aux "décideurs" afin qu'ils "puissent s'exprimer en français et considérer la

France comme une référence dans le domaine de la pensée, des arts, de la culture, au sens le plus large du terme."¹⁴

Cependant, cette position n'est pas aussi tranchée qu'il y paraît et la question de savoir si la médiathèque/centre de ressources doit viser exclusivement les élites ou s'ouvrir au plus grand nombre demeure.

Le parti pris par l'Institut français du Royaume-Uni, dans l'affirmation de sa vocation de service public, est l'ouverture à toutes les composantes de la population du pays d'accueil. L'inscription unique à l'Institut devrait permettre de drainer vers la médiathèque le grand public puisqu'une seule démarche est désormais suffisante pour bénéficier de toutes les activités proposées. Il s'agit là d'une offre culturelle globale destinée à rendre visibles les synergies entre l'écrit et l'image.

Une étude, réalisée en décembre 1994 par M. Pointud, en stage à la bibliothèque, montre que 62 % des usagers peuvent être considérés comme des moyens ou grands lecteurs, selon la typologie établie par l'enquête "Les pratiques culturelles des français". Il faut souligner ici que l'Institut est le seul des services d'Ambassade à être ouvert à tout public. L'objectif visé est d'atteindre au 31 décembre 1996 deux mille inscrits. Leur nombre, depuis la réouverture, était au 31 septembre de 1500. En 1994, la bibliothèque comptait 1734 inscrits¹⁵. L'année 1995 est atypique, en raison de la fermeture pour travaux.

Les milieux scolaires et universitaires britanniques constituent, malgré tout, une cible privilégiée des campagnes d'information¹⁶. Les prescripteurs, que sont les enseignants, ne connaissent pas ou peu le centre de ressources. Un partenariat auprès des dix-neuf centres Comenius les plus importants est mis en place. Ces centres sont des institutions publiques chargées de l'enseignement des langues étrangères et de la diffusion de la documentation pédagogique. Afin que les professeurs de français deviennent des relais auprès de leurs élèves et étudiants, des visites, conférences,

¹⁴ Levitte, Jean-David.- *La diplomatie culturelle de la France. Ambitions et perspectives.- Enjeux du monde*, juin 1994 p. 39-48

¹⁵ Brousse, Cécile.- *Statistiques existantes, quelques données rassemblées (92 à 95)* .- Londres : Institut français du Royaume-Uni, 1996

¹⁶ Cagnet, Cécile.- *Plan de communication de la médiathèque en direction des milieux scolaires et universitaires de Londres et de Grande-Bretagne ; rapport de stage*.- Londres : Institut français du Royaume-Uni, 1996

journées d'études, visionnement de films sont et seront régulièrement organisés à leur intention.

Ce partenariat s'étend aux autres Instituts français et Alliances françaises implantés sur le territoire, sur le Grand Londres aux bibliothèques publiques et universitaires, et aux Local Education Authorities qui regroupent les écoles primaires et secondaires. Une campagne de proximité sur Londres vise à toucher la totalité de ces publics. La presse éducative est le support électif de cette campagne.

d) les services : renforcement et création

Dans la mise à plat du fonctionnement de la médiathèque-centre de ressources, les services aux usagers ont fait l'objet d'une analyse particulière. Ainsi à côté des activités traditionnelles de prêt et de consultation proposées dans une médiathèque, trois services ont été développés ou créés.

- Le déménagement, en mai 1996 dans les locaux de la bibliothèque, du service des études en France a pour but de faciliter les démarches du public et de renforcer ce service très sollicité. Cette nouvelle implantation vise à développer les centres d'intérêt pour la France d'un public particulier en mettant à sa portée immédiate une représentation élargie de la culture française, représentation qui trouve son expression dans le fonds multimedia : politique volontariste qui vise à présenter une image globale de la France contemporaine et à ne pas segmenter les publics en fonction de leur préoccupation immédiate.

- Le service d'informations rapides (SIR) qui n'existait pas sous ce vocable et dont le fonctionnement reposait sur la disponibilité et la bonne volonté de chacun a été entièrement redéfini et restructuré. Désormais, il est clairement identifié comme relevant d'une activité à part entière. Deux objectifs lui ont été assignés : qualité et rapidité.

Son organisation repose sur les principes suivants :

- les questions sont traitées dans les vingt-quatre heures ;
- les réponses ne doivent pas dépasser dix lignes et/ou cinq à dix photocopies gratuites (au-delà, il est convenu qu'elles soient payantes) ;
- ces réponses ne doivent pas nécessiter de longues recherches : le but n'est pas de créer une nouvelle structure documentaire informelle au sein de la médiathèque, mais d'utiliser le mieux possible les ressources déjà disponibles ;

- les réponses sont faites par télécopie, téléphone et courrier, la télécopie devant, à terme, être systématisée.

Des procédures sont instaurées pour rationaliser le traitement des demandes :

- un guide des sources d'information est constitué qui suffit, dans la majeure partie des cas, à satisfaire la demande

- un formulaire type permet, lors d'une question téléphonée, de saisir facilement et rapidement les différents éléments qui sont nécessaires à l'envoi de la réponse ; ce formulaire sert également d'appui à la tenue de statistiques.

Une analyse de la nature des questions posées, de leur fréquence permettra d'orienter la politique d'acquisition de l'établissement dans des domaines où le fonds se révélerait insuffisant.

Une trentaine de demandes, exprimées à plus de 90% à distance, sont traitées quotidiennement. Elles recouvrent essentiellement les domaines de l'actualité, des sciences sociales (données factuelles ou chiffrées), ces demandes pragmatiques émanent d'un public anglo-saxon actif différent des usagers habituels : élèves passant le *A Level* (l'équivalent du baccalauréat), services de communication des maisons d'édition, de la radio et de la télévision, particuliers. Certaines questions sont renvoyées sur des centres plus spécialisés (Office du tourisme, par exemple).

Pour accroître la performance du service, il apparaît indispensable d'améliorer la circulation des informations entre les différents services de l'Ambassade qui font partie du dispositif documentaire.

Dans le cadre de la mise en place des SIR, une convention entre le ministère des Affaires étrangères et la Bibliothèque Publique d'Information est en passe d'être signée. Cette convention établit un partenariat entre la BPI et cinq établissements désignés par cette dernière pour être des relais dans leur zone géographique respective. La bibliothèque de l'Institut est de ces cinq. Le service Public Info de la BPI est un instrument de dernier recours ; il joue un rôle pédagogique auprès des établissements partenaires, en signalant les outils documentaires à utiliser et en indiquant les axes de recherche. En contrepartie, le ministère met un poste de conservateur à disposition de la BPI.

Pour traduire la synergie entre les services, un rapprochement du SIR et du service du prêt entre bibliothèques, capable de satisfaire les demandes qui excèdent le cadre de la fourniture d'informations rapides, est souhaitable.

- Le prêt entre bibliothèques a toujours fait partie des services offerts par la médiathèque. Mais son organisation et son fonctionnement n'échappent pas aux redéfinitions en cours. Les troisième et quatrième parties de ce mémoire lui sont entièrement consacrées.

- Deux mille dossiers de presse qui avaient été constitués au fil des ans ont été supprimés. Un recentrage autour de quelques grands thèmes d'actualité (ie : la vache folle) a été opéré qui autorise une mise à jour régulière des dossiers sans créer d'insupportables surcharges de travail.

- Des dossiers documentaires sont réalisés à l'intention des élèves de terminale qui ont à traiter à l'oral des questions relevant, par exemple, de la santé et du système sanitaire, de l'immigration, de la géographie de la France. Le but en est double : éviter un travail répétitif et fournir aux usagers une documentation maîtrisée, pertinente et ordonnée. La mise à jour des dossiers est annuelle.

- L'ouverture de l'établissement le samedi contribue à conforter l'offre de services.

e) les moyens de fonctionnement :

- les moyens financiers

Il faut distinguer, dans le budget, ce qui relève de moyens financiers exceptionnels, alloués au titre de la réforme, et ceux qui correspondent au fonctionnement courant.

Par le biais du Fonds d'Intervention pour les Centres de Ressources (FICRE), la médiathèque a bénéficié en 1995 de 750 000 F et en 1996 de 776 000 F. Sur ces sommes, 350 000 F ont été consacrés aux acquisitions de documents. Le reste a été utilisé pour l'achat de matériels informatique et audiovisuel, de mobilier, pour la formation et le déménagement. Cet effort budgétaire a permis de remettre les collections à niveau.

Il est clair que les efforts exceptionnels consentis par le MAE ne serviraient à rien s'ils n'étaient relayés par l'attribution régulière et pérenne d'un budget de

fonctionnement correct. Sinon le risque est grand de recréer, à plus ou moins brève échéance, des médiathèques frappées d'obsolescence.

Le budget de fonctionnement est alimenté par deux sources : les crédits puisés sur le budget dit "local", c'est-à-dire celui de l'Institut, et les crédits alloués annuellement par le département ministériel.

La dotation de l'administration centrale s'accompagne de dons d'ouvrages et de périodiques, dons sur lesquels la médiathèque n'a pas le loisir d'exercer ses choix.

Sur trois années budgétaires, la comparaison peut s'établir comme suit :

ANNEE	BUDGET LOCAL	BUDGET MAE
1993	125 600 F	45 700 F
1994	Données indisponibles	
1995	160 000 F	62 500 F
1996	160 000 F	68 190 F

Le but fixé par la direction de la médiathèque est l'obtention, sur budget local, d'un crédit annuel de 400 000 F pour l'acquisition des documents sur tous supports.

Le budget de la bibliothèque n'est pas isolé dans le document budgétaire de l'Institut. Cet état de fait semble dommageable aux yeux de la directrice de la médiathèque. La transparence budgétaire lui semble être une condition *sine qua non* à la lisibilité des objectifs et à la mise en lumière des chantiers prioritaires à mener.

Des moyens financiers accrus sont donc sollicités ; mais cette politique n'est concevable que portée par une équipe de professionnels.

- les moyens en personnel

L'équipe de la BIFRU, comme la nomment les membres du personnel, est composée de sept personnes à temps plein, d'un informaticien à mi-temps, d'un quart-temps de technicien audiovisuel, d'un quart-temps de technicien maintenance.

A la différence d'un grand nombre de bibliothèques françaises à l'étranger, la médiathèque dispose de sept professionnels : conservateurs de bibliothèque,

bibliothécaires, documentalistes. Au moment de la rénovation, la direction a souhaité introduire une plus grande polyvalence dans la répartition des tâches.

Pour faire face à l'accroissement des activités et à la création des nouveaux services, trois postes supplémentaires ont été demandés : un temps plein de secrétaire (prévu en janvier 1997), un mi-temps d'informaticien pour compléter le précédent, dans la perspective de la création d'un site Institut français du Royaume-Uni sur le web (poste créé en janvier 97), un temps plein de documentaliste ou de bibliothécaire (non encore obtenu).

Nous pouvons conclure, en considérant les différentes phases de cette profonde transformation, que la médiathèque/centre de ressources n'a rien à envier à une bibliothèque de lecture publique de l'hexagone. Il lui reste à asseoir définitivement cette mutation, aussi bien auprès de ses usagers que de sa tutelle, en inscrivant cette transformation dans la durée.

III. UN SERVICE PARTICULIER : LE PEB

1. Un double enjeu

a) un enjeu bibliothéconomique

Constat brutal : le PEB à la BIFRU ne fonctionne pas.

Il existe mais ne correspond pas aux réalités d'un service de prêt entre bibliothèques. Des demandes d'emprunt arrivent à la bibliothèque selon un cheminement qui reste mystérieux. Le taux de satisfaction oscille, d'une année à l'autre, entre 10 et 20%. Inadéquation des demandes par rapport à la composition du fonds, envoi à tout hasard à une bibliothèque française implantée sur le territoire britannique, rôle résiduel prêté à cette bibliothèque, absence de réciprocité dans les échanges pour cause d'ignorance des besoins réels des usagers?

Autant de questions et de motifs d'insatisfaction qui ont amené la responsable du PEB et la direction a proposé l'alternative suivante : ou la médiathèque se dote des moyens qui permettraient au service du PEB de fonctionner avec un taux de réussite probant ou bien le service disparaît, car il est prouvé qu'il ne sert à rien en l'état tout en absorbant un quart de temps du travail d'une bibliothécaire.

L'analyse du circuit, du mode d'acheminement, de la nature, de l'origine, du volume des demandes et du traitement qui leur est donné est la traduction technique et professionnelle de cet enjeu bibliothéconomique.

La rénovation du fonctionnement de la médiathèque ne peut être partielle et on ne saurait faire l'économie d'une réflexion sur un service qui permet l'ouverture de l'institution vers ses homologues britanniques. Là se situe précisément le second enjeu.

b) un enjeu politique

Ouverture. Cette idée est au coeur de tous les discours qui ont précédé et accompagné la réforme des bibliothèques françaises à l'étranger. Michel Melot,

Président du Conseil supérieur des bibliothèques, affirmait en 1993¹⁷ : «Toute réflexion isolée serait vouée à l'échec».

Les bibliothèques françaises à l'étranger sont instamment invitées à s'insérer dans les réseaux existants, locaux et internationaux, et à établir les nécessaires et indispensables relations avec le dispositif documentaire français. Cette question de «l'ouverture» est toujours liée, dans les recommandations du ministère, à l'idée de rayonnement de la France, idée qui fonde l'action culturelle à l'étranger. Les nouvelles médiathèques ne doivent jamais perdre de vue qu'elles sont inscrites dans un tissu documentaire plus vaste où les bibliothèques sont interdépendantes.

Enfin, il paraît peu concevable que les responsables de l'Institut se satisfassent d'une rénovation ambitieuse et coûteuse qui ne concerne pas l'ensemble des activités de la médiathèque. La qualité du service rendu au public, proche et distant, est l'ultime justification de ce chantier.

2. Analyse de l'existant

Cette analyse aborde le niveau fonctionnel (interne) et le niveau environnemental (externe).

a) fonctionnement du service

- les volumes : le service du prêt reçoit entre 150 à 200 demandes par mois. En 1995, le total annuel a été de 1500 environ. Ce chiffre n'est pas négligeable, car aucune politique d'information n'a été à ce jour réellement menée sur cette offre. Cette absence de communication qui préciserait la nature des services est certainement une des causes du dysfonctionnement constaté.

- l'origine des demandes : elles émanent à 90% des bibliothèques universitaires du Royaume-Uni. Elles sont toutes adressées par le British Library Document Supply Center (BLDSC) à qui elles sont parvenues en premier lieu et qui les a réorientées vers la BIFRU. 10% proviennent directement de bibliothèques universitaires du Danemark, de la Finlande, de l'Australie, de l'Allemagne, de la Grèce. Aucune explication

¹⁷ Melot, Michel.- *Les Perspectives du travail en réseau / Journées bibliothèques 22-24 mars 1993*.- *Les Bibliothèques de France à l'étranger*, 1993, juin. p.11-12

plausible et satisfaisante ne permet de comprendre pourquoi ces demandes spécialisées sont envoyées à cette bibliothèque généraliste de lecture publique.

- la nature des demandes : elle est inattendue, aux yeux de la responsable du service. On peut en citer quelques exemples : la justice et le droit français, l'histoire de la deuxième guerre mondiale, etc. En effet, quasiment aucune demande ne concerne la fiction de langue française, qui représente pourtant une spécificité forte du fonds. Le rapport avec la politique d'acquisitions de l'établissement est inexistant ; ainsi des ouvrages sur la flore en Inde, l'irrigation en Afrique sont-ils demandés car la maison d'édition est française!

La majorité des ouvrages dont le prêt est sollicité a été publiée entre 1930 et 1960. Une des hypothèses, que nous serons amenées à vérifier lors de notre visite au BLDSC, est que la British Library continue à travailler sur le catalogue de la bibliothèque, microfiché il y a vingt ans. Ces données sont largement obsolètes en raison du désherbage récent des collections. Lorsque les ouvrages sont encore présents dans le fonds, leur mauvais état de conservation les rend indisponibles au prêt.

Très peu d'articles de périodiques sont demandés.

- le traitement des demandes : ce travail est jugé prioritaire dans la réalisation des tâches incombant à la bibliothécaire. Le courrier est dépouillé chaque matin, il est donné réponse aux demandes dans la semaine. La bibliothécaire cherche dans le catalogue informatisé si le document est possédé par la bibliothèque (la totalité du fonds a été saisi rétrospectivement). Comme nous l'indiquions précédemment, les recherches sont à 90% infructueuses, ce qui provoque un réel sentiment de «frustration» pour la bibliothécaire.

Suivant les instructions du BLDSC mentionnées sur le bordereau d'emprunt, les demandes, en cas d'insuccès, sont renvoyées à Boston Spa. A l'impossibilité de réorienter les demandes, du fait du BLDSC, s'ajoute le sentiment que la bibliothèque ne possède aucun outil de localisation en France. Sentiment seulement, car en fait un certain nombre d'annuaires de bibliothèques et de centres de documentation, mentionnant leur spécialisation, sont disponibles dans la section professionnelle de la médiathèque et pourraient constituer une première approche. Il n'en demeure pas moins que la médiathèque manque d'outils de référence (ie : le CD-Rom MYRIADE), de répertoires pour gérer un tel service. Ce sera un des volets du projet que d'en prévoir l'acquisition et d'en organiser l'usage.

La consultation des catalogues portés sur Internet est techniquement possible, mais cette possibilité n'est pas utilisée par manque de formation. La formation technique à la conduite d'un service de PEB sera donc un des éléments majeurs du projet.

- les résultats : on ne peut qu'insister sur le faible taux de succès des demandes. Pour celles qui connaissent une réponse positive, les envois sont faits directement à la bibliothèque sollicituse. En retour, le BLDSC rembourse régulièrement la BIFRU des coupons qu'elle a conservés à la suite des envois effectués.

Il est remarquable de noter que le service fonctionne en sens unique : la bibliothèque prête mais n'emprunte pas. Il n'y a aucune réciprocité dans les échanges. On peut avancer au moins deux raisons à cela : les usagers de la médiathèque ignorent l'existence de ce service, les bibliothécaires n'ont jamais suscité l'expression de ce besoin, les Britanniques utilisent pleinement les possibilités offertes par leurs propres bibliothèques (publique ou universitaire), ce qui pourrait rendre inutile tout effort en leur direction. Nous verrons que la réalité est plus contrastée.

b) le dispositif documentaire français au Royaume-Uni

La directrice de la médiathèque de l'Institut français a été chargée d'une mission d'étude de l'ensemble des structures du dispositif documentaire, en accord avec la position de tête de réseau que détient la bibliothèque de Londres.

Le compte-rendu des visites effectuées à l'Institut français d'Écosse à Edimbourg et Glasgow, et à la Délégation culturelle de Cambridge laissent apparaître une situation contrastée.

Si les deux entités écossaises (Edimbourg et Glasgow) disposent d'une véritable bibliothèque (avec des fonds respectivement de 25 000 ouvrages, 50 périodiques 1200 cassettes audio, 300 CD et de 10 000 ouvrages, 30 périodiques, 300 vidéos, 1000 cassettes et CD audio), la Délégation culturelle de Cambridge n'a pas de bibliothèque. Ce qui en fait office est installé dans une pièce de 9 m², où s'entassent en pile les documents.

Depuis deux ans, trois établissements du réseau ont élaboré un plan partagé d'acquisition et de conservation des périodiques qui est fondé sur une spécialisation des

collections en rapport étroit avec les activités majeures de chaque partenaire. Ainsi, la BIFRU à Londres est en charge du cinéma, la Maison française d'Oxford des sciences humaines et la bibliothèque de l'Institut français à Edimbourg du théâtre et de la danse. Ces collections doivent faire l'objet d'un catalogue collectif, destiné à circuler entre les différentes composantes du réseau et à servir d'appui à un dispositif interne de prêt entre bibliothèques.

D'autre part, le SIR (service d'informations rapides) propre à l'Institut de Londres est mis à disposition des bibliothèques d'Oxford et d'Edimbourg.

Le Bureau du livre de l'Ambassade à Londres publie et diffuse, à l'intention du réseau, une revue recensant les livres français récemment édités, les livres anglais et américains traitant de la France.

Les six services de l'Ambassade (listés en annexe 1), à l'exclusion du service d'information sur les études en France, désormais intégré à la médiathèque, possèdent une documentation non directement accessible au public. Chacun de ces services fournit un appui spécialisé à la BIFRU dans son domaine d'excellence.

A part le service science et technologie, chacun d'eux édite des publications. Cette production devrait constituer un outil précieux d'information et de documentation à l'usage des publics de la BIFRU, qui compenserait l'accès restreint à ces services. Mais aucun ne pratique le PEB.

L'ensemble de ce dispositif doit être compris comme la base documentaire du service de PEB.

c) l'Interlibrary Loan au Royaume-Uni

Mon propos est de dresser un panorama général de l'Interlibrary Loan (ou ILL équivalent de l'acronyme PEB)¹⁸, sans entrer dans une approche détaillée des différents schémas qui régissent cette organisation en Grande-Bretagne.

L'ILL repose sur des réseaux régionaux ou spécialisés et en dernier recours sur le BLDSC, qui détient, dans le paysage britannique de l'ILL, une position centrale et

¹⁸ A cette terminologie d'ILL, Graham Cornish souhaite que lui soit préférée celle de «document supply» qui rend mieux compte de la nature réelle des transactions. De plus en plus, en effet, c'est le substitut du document qui est fourni et non l'original.

dominante. A chaque réseau correspond un système de messagerie électronique. Il n'y a donc pas unicité de système, mais existence de passerelles informatiques entre eux¹⁹, le BLDSC imposant, de fait, par sa puissance la compatibilité et des systèmes et des formats de demandes.

- Les applications d'ILL pour le réseau LASER (London and South Eastern Region), qui joue un rôle essentiel dans le paysage des bibliothèques publiques et qui a été rejoint par six autres régions²⁰, sont installées sur le système VISCOUNT (Viewdata and Interlibrary Systems Communication Network) qui fonctionne sous UNIX.

VISCOUNT héberge un catalogue collectif de plus de quatre millions de notices comportant trente millions de localisations²¹. VISCOUNT permet l'accès aux données suivantes:

- base courante de LASER de 1977 à nos jours,
- base rétrospective de LASER 1901-1950,
- localisation des ouvrages possédés par les bibliothèques de LASER,
- localisation et entrées hors format MARC pour les six systèmes régionaux membres de VISCOUNT,
- base UK MARC (British National Bibliography) de 1950 à nos jours,
- base du BLDSC depuis 1980,
- notices bibliographiques de la Library of Congress pour les ouvrages acquis par les bibliothèques de LASER,
- notices bibliographiques OCLC pour les ouvrages acquis par le sud-est et l'Écosse depuis 1988,
- notices d'ouvrages en dialectes indiens (cf infra : schéma de coopération CILLA),
- notices bibliographiques d'ouvrages de fiction en langue européenne (allemand, français, espagnol, italien).

¹⁹ Leeves, Juliet.- *A Guide to Inter-library loan : Management systems*.- Sheffield : Library and Information Co-operation Council, 1991.- p. 15-22

²⁰ East Midlands Regional Library System (EMRLS), West Midlands Regional Library System (WMRLS), Yorkshire and Humberside Joint Library Service (Y&HJLS), South Western Regional Library system (SWRLS), North Western Regional Library System (NWRLS), National Library of Scotland Lending Services (NLSLS)

²¹ Nyffenegger, Isabelle.- *LASER : un exemple de coopération britannique ; mémoire d'étude*.- Villeurbanne : École Nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, 1995.- p. 26-27

VISCOUNT a cependant été conçu pour gérer l'ILL entre les différentes bibliothèques du réseau ; il génère les demandes : le document repéré dans la base est commandé directement à la bibliothèque détentrice. Cette procédure constitue un premier niveau de recherches ; si ces dernières sont infructueuses la requête peut être adressée au BLDSC via son système ARTTel, version 2. Sur les 80 000 transactions (chiffre correspondant à 6 mois d'activité) transitant sur VISCOUNT, 70% d'entre elles sont satisfaites par les bibliothèques du réseau LASER, le BLDSC et les autres régions se partageant le reliquat. Au total, 85 % des demandes connaissent une suite positive²² .

Il est à noter que LASER a participé au projet ION (Interlending Open Systems Interconnection Network).

- Le réseau JANET (Joint Academic Network), placé sous l'autorité du Secretary of State for Education and Science (l'équivalent du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France), dessert la communauté des universitaires et des chercheurs. Le réseau relie les Universités, les Collèges (qui sont des établissements universitaires) et les Organismes de recherche de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. L'accès en est strictement réservé à cette communauté. Fin 1994, JANET desservait 200 sites²³ auxquels il offrait un grand nombre de services.

Le comité de direction de JANET est constitué de différentes entités. Le JANET User Group for Libraries (JUGL) a été le deuxième groupe à être constitué (en 1986) pour répondre aux intérêts particuliers d'un certain type d'utilisateurs : les bibliothèques. Il offre l'accès aux catalogues, doublé d'un système de messagerie électronique, point d'appui des procédures d'ILL et support des échanges de compétences et d'expertises entre les bibliothécaires du réseau. Comme LASER, JANET est relié au BLDSC via ARTTel 2.

3. Diagnostic. Évaluation des solutions envisageables

Je me suis particulièrement intéressée aux questions concernant la fourniture des documents en langue française absents des bibliothèques britanniques.

²² *News from LASER*. - *FIL Newsletter*, juin 1996, n°22 p. 11

²³ <http://www.ukerna.ac.uk>

a) diagnostic

Pour apprécier avec justesse le circuit, la nature des demandes de documents français et les problèmes rencontrés, j'ai mené des entretiens et effectué des visites²⁴ en partie conjointement avec Anissa Racheff, chargée du PEB à la BIFRU, et Chantal Morel, qui a tissé, depuis plusieurs années, un réseau de contacts au sein du milieu professionnel britannique.

Il en ressort que l'obtention de documents français par le biais de l'ILL est difficile et aléatoire²⁵ :

- les bibliothèques publiques sont certainement les moins concernées par la fourniture de publications étrangères (à titre d'illustration, elles ne représentent que 10% des clients du BLDSC). Les demandes englobent articles de périodiques et ouvrages épuisés ; les demandes d'ouvrages épuisés sont les plus difficiles à satisfaire. En cas de réponse négative du BLDSC, les demandes sont rarement réorientées vers l'étranger : en raison des coûts jugés prohibitifs par la bibliothèque publique, qui en assume 90% du montant (un coupon vaut £ 4.58, le lecteur ne paie que 50 pences) et de la difficulté à localiser le document en France. Pourtant les demandes existeraient, mais les bibliothèques, dans une période de restrictions budgétaires qui frappent de plein fouet la lecture publique, ne souhaitent pas intensifier ce volet de l'ILL. Face à cette situation insatisfaisante pour le public anglo-saxon, l'opportunité s'offre à la BIFRU de proposer un service qui remédierait aux problèmes de localisation et de coût.

- les bibliothèques universitaires sollicitent beaucoup plus l'ILL. Nous avons porté une attention particulière aux bibliothèques universitaires des départements de Français. Une enquête avait été menée, en 1993, par l'Ambassade de France, sur ces dernières. Il s'agissait de recenser la présence de fonds français, leur mode de constitution et d'accroissement. Malheureusement, cette enquête se révèle inexploitable : aucune comparaison d'un établissement à l'autre n'est possible, le recueil de données n'ayant pas été systématique, similaire et exhaustif. De même, la mise en regard de cette enquête et du recensement 1995, complet et très informatif, du «Personnel chargé de l'enseignement du français dans les établissements d'enseignement supérieur», conduit

²⁴ Voir annexe 2

²⁵ On ne dispose pas de statistiques détaillées et nationales. cf Huse, Roy and Sumsion, John.- *Inter-library lending statistics.*- LISU Occasional Paper, march 1995, n°9 p. 4-9

par le Service culturel de l'Ambassade, n'est pas productif en raison de l'absence de rigueur dans la conduite de la précédente enquête.

Les entretiens téléphoniques avec les responsables de l'ILL des bibliothèques universitaires soulignent les points suivants :

- ° le volume des demandes est faible (élément que l'on retrouvera au niveau du BLDSC) ; la politique des prescripteurs (enseignants) est de privilégier l'étude de textes dont ils savent que l'étudiant trouvera un ou des exemplaires à la bibliothèque ;

- ° la demande concerne essentiellement des thèses ; quand la bibliothèque ne les possède pas, elle s'adresse directement à la bibliothèque universitaire française où un exemplaire a été déposé (procédure citée par Senate House, bibliothèque centrale de l'Université de Londres) ;

- ° une politique d'achats systématique prévaut dans bien des cas (énoncée par King's College et University College of London) ;

- ° le BLDSC est un recours essentiel, à la fois pour satisfaire les demandes sur son propre stock ou pour assurer le traitement des demandes vers l'étranger ;

- ° l'outil de localisation exploité majoritairement est le «World of Learning», il y a donc une méconnaissance importante de la nature des fonds disponibles en France et de leur localisation ;

- ° la lenteur des réponses du côté français et les coûts liés au prêt à l'étranger constituent des obstacles qui freinent le développement de l'ILL ;

- ° pourtant, et c'est un point essentiel dans l'étude qui nous préoccupe, les bibliothèques universitaires contactées expriment quasi unanimement le souhait de voir se développer l'ILL vers l'étranger pour répondre aux besoins avérés de leurs usagers.

Il est nécessaire de relativiser ce constat : ces remarques portent, en effet, majoritairement sur des publications en sciences humaines et sociales. L'INIST (Institut de l'Information Scientifique et Technique, organisme français dépendant du CNRS) assure pour les sciences dures un rôle essentiel de fournisseur d'information et de documentation en français, rôle que l'on pourrait comparer à celui du BLDSC dans ces domaines pour les publications anglo-saxonnes.

Dernier maillon de l'architecture, acteur essentiel de l'ILL et partenaire à ce jour quasi exclusif de la bibliothèque de l'Institut, le BLDSC représentait pour moi un terrain d'étude prioritaire.

- la visite du British Library Document Supply Centre a été organisée à la demande de la bibliothèque de l'Institut français, dans le cadre du projet. Les objectifs étaient les suivants :

- ° connaître le circuit des demandes qui parviennent à la BIFRU et les raisons pour lesquelles la British Library fait appel à ses services ;
- ° appréhender concrètement les outils sur lesquels s'appuie la British Library pour traiter les demandes concernant les publications françaises ;
- ° cerner exactement l'organisation de l'ILL en Grande-Bretagne ;
- ° poser les jalons d'une éventuelle coopération entre l'Institut et le BLDSC ;
- ° identifier un correspondant BLDSC.

Les différents services gérant l'ILL nous ont été présentés²⁶ ainsi que l'organisation concrète des collections et le circuit de demandes auxquelles il est donné une réponse (qu'elle soit positive ou négative) dans les 48 heures pour 89% d'entre elles. Le BLDSC traite en moyenne 22 000 demandes par jour, en réoriente 8900 par an dans le monde, principalement aux États-Unis (publications françaises comprises!). En 1995-96, seulement 0,2% des documents demandés a été fourni par des bibliothèques étrangères. 95% des demandes ont été satisfaites sur ses propres fonds ou ceux des bibliothèques de recours (Cambridge University Libraries, British Library à Londres, Bibliothèque Nationale d'Écosse, etc).

En ce qui concerne les demandes qui parviennent à la BIFRU, il s'avère que contrairement à l'hypothèse que nous émettions, le BLDSC ne travaille pas sur le catalogue microfiché de la BIFRU dont l'existence même est totalement ignorée des agents du BLDSC. Le BLDSC les adresse à la médiathèque dans l'espoir hasardeux d'y trouver les documents recherchés et d'éviter ainsi les coûts d'un prêt à l'étranger après

²⁶ Pour plus de précisions, voir : Rosenfeld, Michel.- *Le Prêt international au British Library Document Supply Centre.*- [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 1996
et Belbenoit-Avich, Pierre-Marie.- *Le British Library Document Supply Centre.*- Bulletin des Bibliothèques de France, 1992, t. 37, n° 3, p. 52-57

avoir, au préalable, fait le tour des bibliothèques de recours spécialisées dans le domaine des langues étrangères²⁷.

De surcroît, le BLDSC ne possède pas d'outils de localisation des collections françaises, en raison d'une politique presque systématique d'achats (politique qui subit un infléchissement notable et drastique depuis 1996, notamment pour les monographies en langues étrangères publiées en Europe occidentale), et d'un volume très faible de demandes concernant les publications françaises. Les acquisitions faites par le BLDSC sont immédiatement disponibles pour l'ILL à l'inverse de ce qui se passe dans les bibliothèques locales, qui servent en priorité leurs lecteurs.

Son correspondant privilégié en France, et quasi unique, est jusqu'à ce jour le Centre national de prêt de Versailles. Alban Daumas²⁸ remarquait déjà en 1991 que «à tort, mais avec quelques raisons, le Centre de prêt est connu à l'étranger comme le point par lequel il faut passer pour obtenir un prêt d'une bibliothèque française». Le Centre, qui fait partie de la Bibliothèque nationale de France, cessera de fonctionner sous sa forme actuelle dans six mois et n'a pas proposé dans l'immédiat de solution alternative au BLDSC.

Les bibliothèques britanniques passent par le BLDSC pour des raisons de sécurité et de responsabilité dans les échanges, mais aussi parce qu'elles disposent de comptes de dépôt (débitur/crédeur) et qu'elles lui confient les recherches bibliographiques longues et difficiles. Elles n'y ont cependant aucune obligation. La BLDSC conserve une trace des documents localisés ailleurs que dans ses fonds. Depuis l'émergence en 1977 du BLDSC, l'ILL en Grande-Bretagne se rapproche d'un système centralisé, bien qu'il existe, comme nous l'avons vu, d'autres schémas de coopération pour les acquisitions et l'ILL.

²⁷ Line, Maurice Bernard.- *Line on interlending : selected papers on interlending and document supply ; ed. by Graham P. Cornish.*- Boston Spa [Wetherby] : British Library Document Supply Center, 1988.- Interlibrary Lending in the UK. p. 188-205

²⁸ Daumas, Alban.- *Du centre de prêt de la Bibliothèque Nationale à un Centre national de prêt et de fourniture de documents à distance.*- [Paris] : Établissement public de la Bibliothèque de France, 1991.- p. 27

Trois obstacles majeurs à la circulation des documents entre la France et la Grande-Bretagne apparaissent donc : les coûts, les délais et la localisation sur lesquels la BIFRU devra faire porter toute son attention et ses efforts.

b) les solutions possibles

- La participation au réseau JANET avait été la première piste explorée avant mon arrivée. JANET pourrait être comparé au réseau français RENATER puisqu'il est dédié à la communauté scientifique.

La préfiguration²⁹ de ce réseau a vu le jour en 1979, lorsqu'il s'est agi d'unifier et de rendre cohérents et compatibles les différents réseaux régionaux et les centres de calcul nationaux qui avaient, pour la plupart, développé des architectures propriétaires. De nombreux protocoles coexistaient, certains mis au point par la communauté universitaire. Un ensemble de protocoles fut élaboré qui s'inscrit dans un recueil de recommandations : «The Coloured Book set protocols», ainsi appelé car chaque protocole fut publié dans un document identifiable à sa couverture de couleur. JANET proprement dit est né en avril 1984. Il a été développé en abandonnant le réseau publique (protocole X.25) des Post Offices avec lequel il devait cependant rester compatible et l'accès fut réservé à la communauté scientifique. Depuis cette date, il n'a cessé de monter en puissance et d'offrir des services de plus en plus étendus à cette communauté : boîtes aux lettres électroniques, transfert de fichiers, conférences, listes de discussion etc.

L'équipe dirigeante de JANET a adopté les standards internationaux ISO 8802-7 dès le début des années 90 et le protocole TCP/IP. SuperJANET, réseau à hautes performances basé sur le câblage en fibres optiques, a débuté en 1989 en coopération avec British Telecoms, la plus importante compagnie de télécommunications en Grande-Bretagne. Il est prévu qu'il atteigne le débit de 155 Mbits/s afin de supporter toute nouvelle application multimedia.

Parallèlement au développement technique du réseau, les membres du directoire se sont attachés à renforcer leur présence auprès des communautés scientifiques européennes et nord-américaines par la création de liaisons avec ces réseaux et leur

²⁹ URL : <http://www.ukerna.ac.uk> (date de consultation juin 1996)

implémentation sur l'Internet. La JNT Association à but non-lucratif, qui gère JANET et qui dépend de l'UKERNA (United Kingdom Education and Research Networking Association), participe au projet JEDI (Joint Electronic Document Interchange), basé sur les standards internationaux : ODA, SGML, HTML.

- L'exemple du British Council à Paris est intéressant et pourrait servir de base à l'organisation du service de PEB.

Le British Council est l'agent de la British Library en France et de son Document Supply Centre. Il vend coupons prépayés, formulaires de prêt international nécessaires aux demandes d'emprunts et les unités de comptes de dépôt.

Il peut enregistrer l'inscription en tant que client du BLDSC, nécessaire pour utiliser les services de ce dernier : service de photocopies affranchies des droits d'auteur, service privilège de photocopies pour bibliothèques (qui les exonèrent du forfait des droits d'auteur), service action urgente, service de prêt de livres et de documents. Les CD-Roms publiés par la British Library peuvent être commandés auprès du British Council.

Il organise des formations à l'intention de ses clients, désireux de connaître le paysage documentaire anglo-saxon et les centres de ressources qui les concernent. Il permet de réaliser les transactions financières en devises françaises, procédure simple qui lève un certain nombre d'obstacles administratifs et financiers. Le coût du prêt d'un document est de 120 francs, plus les frais de port pour le retour. Le coût des photocopies est de 55 francs pour une première tranche de 1 à 10 pages, de 110 francs pour la seconde tranche de 11-20 pages, etc. L'abonnement à la bibliothèque du British Council est obligatoire pour bénéficier de ces services.

Il apparaît que le rôle du British Council est fortement commercial³⁰.

- Le réseau LASER est un réseau de bibliothèques publiques généralistes aux fonds encyclopédiques.

La philosophie et l'objet de ce réseau a toujours été la coopération. Cette constante primordiale oriente les choix de fonctionnement : acquisitions partagées, qui

³⁰ British Library Services. The British Council 9-11 rue de Constantine 75007 Paris. Tél. : 01 49 55 73 07, Fax : 01 49 55 73 02, e-mail : amanda.hart@bc-paris.sprint.com

entraînent une activité importante de prêt entre bibliothèques (VISCOUNT gère plus de 10 000 requêtes par mois), politique concertée de développement du réseau (bien que les évolutions récentes tendent de plus en plus à transformer la société à responsabilité limitée qu'est devenue LASER en entreprise commerciale prestataire de services), partage des compétences.

Depuis le début des années 1980, les bibliothèques, particulièrement à Londres, ont développé des collections en langues étrangères pour répondre aux besoins de communautés importantes non anglophones (en majorité originaires du sous-continent indien, d'où le nom de ce nouveau schéma de coopération : Co-operative of Indic Language LASER Libraries, CILLA). Cette caractéristique du réseau, qui peut paraître éloignée de notre objet d'étude, révèle au contraire de profitables opportunités dans l'intégration et la gestion de catalogues en langue étrangère.

Bien que réorganisé et enrichi pour satisfaire les attentes des usagers et bibliothèques anglo-saxonnes, le fonds ne pourra fournir les réponses à toutes les questions et demandes. Ainsi il est nécessaire de rappeler avec Michel Melot³¹ que « nous savons aujourd'hui qu'aucune bibliothèque, si puissante soit-elle, n'est auto-suffisante. C'en est fini des mythes de l'universalisme et de l'exhaustivité... On peut dire que, de plus en plus, avec la possibilité et la nécessité fonctionnelle de travailler en réseau, l'efficacité d'une bibliothèque reposera moins sur l'extension de ses moyens propres que sur sa capacité d'articulation avec l'ensemble des bibliothèques dans le monde ».

- En accord avec ce constat, la direction de la médiathèque a envisagé, pour résoudre les dysfonctionnements du service de PEB, de travailler, du côté français, en coopération avec une bibliothèque de lecture publique. Le choix d'un grand établissement répond à deux préoccupations : pouvoir disposer d'un fonds documentaire riche et couvrant bien tous les domaines de la connaissance, être sur en s'adressant à une bibliothèque importante que celle-ci pratique et maîtrise le prêt entre bibliothèques. Ce partenariat se veut exclusif et doit s'inscrire dans le cadre de relations bilatérales qui auraient le mérite de simplifier les modes de fonctionnement.

³¹ Melot, Michel.- *Les Perspectives du travail en réseau.* - Op. cit. p. 11-12

Cependant, cette solution univoque comporte à mes yeux des inconvénients majeurs. L'argumentation que j'ai développée dans mes discussions avec Odile Grandet, responsable de la bibliothèque, et que j'explicite dans l'évaluation des solutions, a permis de s'orienter vers une construction plus diversifiée du dispositif.

Si la documentation pour le grand public peut être partiellement couverte par la mise en place d'échanges avec une bibliothèque municipale, les attentes du public universitaire britannique, dont on a vu précédemment qu'il constituait un public cible de la médiathèque, ne trouveront qu'imparfaitement satisfaction par le recours à un fonds généraliste.

Il faut rappeler à ce stade de l'exposé et en regard des attentes des universitaires que les instituts français à l'étranger se sont développés sous l'autorité féconde d'universités françaises.

- Placé sous le patronage de l'Université de Lille depuis 1913, l'Institut français du Royaume-Uni a conservé des liens privilégiés avec celle-ci (notamment, les Presses Universitaires du Septentrion adressent à la médiathèque des exemplaires de leurs publications). Une solution opportune serait de renforcer ces liens en proposant un schéma de coopération avec les Services communs de la documentation des 3 universités lilloises. Ainsi, la documentation dans les domaines de la recherche et de l'enseignement, volet du dispositif destiné à répondre aux attentes énoncées par les enseignants de français des universités du Royaume-Uni, serait prise en compte.

- Il est impossible de redéfinir le service du prêt entre bibliothèques de la médiathèque sans s'intéresser aux possibilités offertes par le réseau français du PEB. Les contacts pris avec l'Agence bibliographique nationale (ABES), installée à Montpellier, montrent qu'il n'existe aucun obstacle administratif ou de principe à l'obtention par la BIFRU d'un «userid» (numéro d'identification de la bibliothèque dans le Répertoire des Bibliothèques participant au Catalogue Collectif National des Publications en Série/CCN-PS), nécessaire et indispensable à sa présence sur le réseau. L'institut est un établissement public français et, à ce titre, bien qu'installé sur un territoire étranger, il est de plein droit membre du réseau. La seule condition administrative réside dans son inscription auprès du Centre régional du CCN-PS de Nice qui gère les accès des bibliothèques françaises à l'étranger et accorde un «userid».

L'agrément est accordé sur engagement de la bibliothèque à accepter la réciprocité des échanges.

L'application PEB de l'ABES offre à tous les centres de documentation ou bibliothèques participants l'accès à la base des périodiques du CCN, au PANCATALOGUE (catalogue collectif des ouvrages des bibliothèques des universités et des grands établissements)³² et à celle des données bibliographiques sur les thèses, permet d'adresser des demandes de localisation auprès de groupes de bibliothèques classées par spécialités et au Catalogue Collectif des Ouvrages Étrangers (CCOE). La médiathèque/centre de ressources possède un accès Internet, par lequel, grâce à l'application PEBnet développée par l'ABES, elle pourrait réaliser les transactions de prêts et d'emprunts auprès de 300 structures documentaires.

c) évaluation des solutions

- La spécificité du réseau JANET (contrôlé et développé sous l'autorité du «Secretary of State for Education and Science») constituait un premier obstacle : il est rapidement apparu que l'acceptation par l'équipe responsable de JANET d'un partenaire non universitaire était improbable : les membres du réseau doivent appartenir à la communauté scientifique du Royaume.

A ces raisons d'ordre institutionnel s'ajoutaient de fortes contraintes techniques. La participation à ce réseau aurait nécessité des investissements importants : ligne à 2 Mbits, acquisition d'un commutateur X25 ou ATM (Asynchronous Transfert Mode) dont les coûts sont élevés. De plus, superJANET, développé pour s'ouvrir à de nouvelles applications spécifiques et à l'usage du multimedia, porte les capacités du réseau à 155 Mbits/s. Les coûts d'investissement et de fonctionnement supportés par une petite unité, comme la BIFRU, seraient démesurés par rapport à ses capacités et ses objectifs.

- De l'exemple du British Council, on retiendra son rôle d'interface pour les questions financières. En effet, les transactions en devises étrangères constituent un obstacle à l'élargissement des échanges entre les deux pays. La BIFRU a la capacité et l'habitude de régler les factures dans la monnaie des deux pays : elle doit donc utiliser cette facilité

³² Pour ces deux bases, accès aux notices bibliographiques et aux localisations.

pour attirer les bibliothèques et usagers demandeurs en prenant à sa charge les problèmes de change.

Mais la BIFRU se doit de dépasser ce cadre pour réussir son intégration dans les structures documentaires des deux pays. Son ambition dépasse la facilitation des opérations matérielles : le véritable enjeu se situe dans l'offre d'un véritable service documentaire, au coeur des questions bibliothéconomiques de fourniture à distance de documents.

- Le réseau LASER fédère des bibliothèques dont le profil (lecture publique) est identique à celui de la BIFRU. La demande des britanniques en fiction étrangère est avérée ; le Français est la première langue étrangère pratiquée au Royaume-Uni ; la fiction représente la partie la plus importante du fonds de la médiathèque.

De plus, LASER autorise déjà l'intégration de catalogues en langues étrangères non anglophones. La mise sur le réseau du catalogue de la BIFRU serait réalisée par l'équipe même de LASER qui procède de cette façon pour toute région qui souhaite intégrer le réseau.

Deuxième élément important, LASER, par le biais de VISCOUNT, accède à la messagerie ARTTel2 du BLDS. Ainsi, par le truchement de cette adhésion, la médiathèque serait reliée directement, et non plus par voie postale, à son actuel et quasi unique correspondant pour le prêt entre bibliothèques. Cette procédure réduirait en conséquence les délais et la nature des échanges.

- «Les relations que vous entretenez avec les autres bibliothèques françaises ne doivent pas être unilatérales... C'est votre rôle que de servir de relais aux bibliothèques françaises... La conséquence de [la] situation nouvelle créée par l'interdépendance des bibliothèques, est qu'il serait inconséquent, de nos jours, de se fixer une ambition bilatérale». Ainsi s'adressait Michel Melot³³ aux responsables des bibliothèques à l'étranger lors des Journées bibliothèques des 22-24 mars 1993.

La solution du recours à une seule bibliothèque française, aussi importante soit-elle, apparaît, dans ce contexte, réductrice et pose la question de l'indépendance de la BIFRU dans son mode de fonctionnement. Elle méconnaîtrait la réalité du paysage

³³ Melot, Michel.- *Les Perspectives du travail en réseau*.- Op. cit. p. 12

documentaire et aboutirait à un fonctionnement bibliothéconomique insuffisant dans ses potentialités et fragile car s'appuyer, durant un temps t, sur une institution unique comporte le risque de voir l'accord conclu être remis en cause ultérieurement par le partenaire de la convention sans que la bibliothèque de l'Institut ait la possibilité de recourir rapidement à une solution alternative.

Ce sont ces raisons essentielles qui conduisent à privilégier une solution où les partenaires seraient diversifiés.

d) la solution retenue

Cette solution doit présenter des caractères pérennes et reposer sur des structures dont la mise en place et l'organisation ne sont pas sujettes à des aléas conjoncturels.

Pour reprendre les propos de Bertrand Calenge³⁴ «le terme ressources renvoie implicitement à un gisement...». Il s'agit donc bien d'exploiter un «gisement» dont aucune bibliothèque n'est en mesure de posséder tous les filons.

En conséquence, la démarche est inscrite dans le constat de la double appartenance de la BIFRU qui doit se traduire par une double adhésion aux réseaux de coopération anglo-saxon et français.

Nous l'avons noté plus haut, les bibliothèques qui constituent le réseau LASER présentent une forte similitude avec la BIFRU dans la constitution, l'usage des fonds et la nature des publics. L'adhésion à LASER doit être privilégiée comme expression d'une cohérence avec une partie de la réalité documentaire britannique et d'une complémentarité dans l'offre de services. Elle permettra à la médiathèque de se faire connaître de ses partenaires britanniques, d'afficher clairement son offre.

En ce qui concerne le versant français, il paraissait pour le moins inutile, si ce n'est hasardeux, de recréer des procédures spécifiques en négligeant les acquis et les qualités du réseau du PEB : acquis en matière technologique (nouvelle version du logiciel de gestion des transactions sous Windows sur Internet depuis mai 1996),

³⁴ Calenge, Bertrand.- *Aiguillage vers les ressources locales et françaises.*- Bulletin des Bibliothèques de France à l'étranger. Le 4ème dossier, 1994, juillet, p. 13-15

compétences de tous les partenaires en matière de fonctionnement, large paysage documentaire qui regroupe autour de la fonction d'échange de documents près de 300 établissements. La spécialisation de certains, CADIST (Centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique) par exemple, est garante d'une couverture documentaire qui tend à l'exhaustivité. L'inscription de la BIFRU à ce service apparaît alors logique dans le contexte que nous venons de décrire

Pour autant, le choix de créer et/ou maintenir des liens particuliers avec des bibliothèques spécifiques n'est pas à rejeter. Il faudrait le comprendre comme la construction d'un double dispositif : la BIFRU aurait recours, dans un premier temps, après des accords préalables que nous détaillerons en quatrième partie et qui se révèlent possibles grâce à l'appui du MAE, soit à une bibliothèque universitaire soit à une bibliothèque de lecture publique, en fonction de la nature de la demande. Si la localisation auprès de ces bibliothèques est infructueuse, la recherche se ferait, dans un deuxième temps, sur l'ensemble du réseau. On sort ainsi du cadre restreint envisagé tout d'abord pour se positionner au sein de tout le réseau français : aucune ressource n'est négligée, la totalité du «gisement» est sollicitée et intégrée dans la mise en oeuvre du projet. La signature de conventions particulières est envisagée dans le souci de faciliter et d'accélérer le travail et les transactions assurés par le service du prêt de la BIFRU.

Il existe, d'ores et déjà, des liens particuliers avec les universités de Lille. La coopération avec les SCD (Services communs de la documentation), explicitée et affirmée, ne se construirait pas *ex nihilo*. Elle reposera sur une histoire commune qui a vu le jour avec la création de l'Institut.

IV. UN PROJET DE PEB AUX DIMENSIONS PARTICULIÈRES

1. Préalable au projet (dimension stratégique)

La recherche de partenaires extérieurs s'accompagne, en interne, d'une mise en synergie des différents services de l'Ambassade dont nous avons vu précédemment qu'ils possédaient un fonds documentaire, et de la médiathèque/centre de ressources. Cette coopération propre au dispositif français reste à créer. Seule la programmation culturelle fait l'objet de réunions semestrielles élargies aux différents instituts et délégations du dispositif ; elle relève de l'autorité du Conseiller culturel.

L'initiative de cette mise effective en réseau revient certainement à la médiathèque qui jouit d'une position prépondérante en regard de ses missions vis-à-vis du réseau français au Royaume-Uni, de son activité, de sa connaissance des besoins des usagers et de l'offre documentaire.

La recherche de partenaires privilégiés s'appuiera sur les ressources financières mises à la disposition des régions par le MAE³⁵ : en 1995, 26 millions de francs ont été dégagés pour soutenir les collectivités «qui souhaitent s'engager en partenariat avec le ministère dans des opérations à l'étranger». L'Institut, par l'entremise de la médiathèque/centre de ressources, a ainsi l'opportunité de défendre, auprès du ministère, le dossier d'une coopération exemplaire avec, d'une part la région Nord/Pas-de-Calais pour les bibliothèques universitaires, et d'autre part avec la région Rhône-Alpes, via la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), pour la bibliothèque de la Part-Dieu à Lyon (qui est emblématique du type de bibliothèque de lecture publique recherché).

L'Institut prendra exemple du protocole d'accord signé entre la DRAC du Languedoc-Roussillon et l'Institut français de Florence³⁶. L'accord porte sur l'échange

³⁵ Intervention de Jean-David Lévitte devant le Conseil supérieur des Bibliothèques le 16 mars 1995 In CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.- *Rapport 1995*.- Paris : Conseil supérieur des Bibliothèques, 1995.- p. 57-58

³⁶ FRANCE. Ministère des Affaires étrangères. Institut français de Florence.- Protocole d'accord / Institut français de Florence et Direction régionale des Affaires culturelles de Languedoc-Roussillon.- 1996

d'information et de documentation touchant aux activités et manifestations menées en matière culturelle.

2. Mise en oeuvre (dimension technique)

a) calendrier

Le projet se déroulera en plusieurs étapes pour être totalement opérationnel avant la fin de l'année 1997.

- La première démarche, qui peut être entamée au début 97, consiste en l'inscription de la médiathèque au réseau du PEB, auprès du centre régional de Nice³⁷ après signature de la convention³⁸ entre l'établissement et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche/DISTNB (Direction de l'Information scientifique, des Technologies nouvelles et des Bibliothèques) responsable du financement et de la coordination du réseau et après la passation du contrat de service avec l'ABES.

Ces formalités sont indispensables pour participer aux activités du PEB. L'«userid» (l'identifiant numérique de la bibliothèque) est la clé indispensable qui permet d'accéder au réseau.

Cette étape devrait être achevée en 3 à 4 semaines.

- Conjointement, le dossier d'adhésion à LASER et le dossier de financement de la collaboration régions/Institut seront montés. On peut imaginer qu'il s'agit là des parties du dispositif les plus complexes et des négociations les plus longues à mener, qui seront prises en charge essentiellement par le directeur de la BIFRU. Elle aura à convaincre dans un premier temps le directeur de l'Institut de la pertinence et de la faisabilité de ce projet.

Les discussions, du côté britannique, se dérouleront avec l'instance dirigeante de LASER, même si la bibliothèque doit signifier son appartenance à une région particulière du réseau pour respecter les schémas coopératifs en vigueur.

³⁷ SCD de l'Université de Nice - CR 67 du CCN 28 av. Emile Henriot 06050 NICE Cedex. Correspondante : Me Rebroin Tél. : 04 93 97 15 97

³⁸ France. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. *Recommandations pour le prêt entre bibliothèques et la fourniture à distance de documents. Circulaire DBMIST n°85-221 du 12 juin 1985.* - *Bulletin des Bibliothèques de France*, 1985 t. 30, n° 2, p. 172-173

En ce qui concerne les conventions régions/MAE, il ne m'a pas été possible d'obtenir des précisions claires lors de mon séjour à Londres. Cet aspect de la rénovation des instituts est, semble-t-il, géré par une autre direction que la DGRCST au ministère. Les premiers contacts seront pris par le conseiller culturel, directeur de l'Institut, membre du personnel de l'Ambassade.

Ces deux opérations devraient pouvoir être conclues en un trimestre. Mi-avril, la signature des conventions devrait être acquise, bien qu'il soit toujours difficile, dans le cas d'intervenants multiples, de maîtriser parfaitement les délais.

- La formation de la responsable du service de prêt entre bibliothèques sera suivie avant le lancement du plan de communication.

Cette formation se ferait autour de deux pôles : apprentissage du logiciel PEBnet, approfondissement du fonctionnement d'un service de prêt et de la connaissance des structures documentaires françaises.

Il faut prévoir un stage de 5 jours à l'Institut de formation des bibliothécaires (durée moyenne d'une session de formation à l'IFB de Villeurbanne), et de 2 à 3 jours à l'ABES à Montpellier, auquel s'ajoutera le pilotage à distance lors des premières utilisations du logiciel. Il est souhaitable que ces formations se déroulent dans le courant du premier trimestre.

Faute d'informations précises, il est impossible actuellement de prédire la durée des formations aux logiciels de messagerie de prêt VISCOUNT et ARTTel2 (pour ce dernier, un «workshop de 4 heures» a été suivi en juillet 96 sur l'utilisation de la messagerie par la voie d'Internet). En tout état de cause, si les conventions (citées plus haut) sont signées dans les délais prévus, ces formations pourraient se faire à la suite des précédentes.

- Le plan de communication (détaillé en IV.3.c) en direction des bibliothèques britanniques et françaises ne doit être lancé que peu de temps avant la mise en route effective du service pour des raisons d'efficacité. Son élaboration et sa mise en place s'étaleront sur deux mois à partir de mai.

Ainsi, la mise en oeuvre du projet s'effectuerait sur 6 mois pour un démarrage en grandeur nature à compter de septembre 97.

b) les outils à acquérir

La médiathèque constituera un fonds de répertoires et d'annuaires qui recensent les fonds français d'organismes documentaires de tous types.

La BIFRU possède déjà quelques répertoires papier : «Orient-Express» édité par la Bibliothèque Publique d'Information, l'annuaire des CADIST publié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ainsi que le répertoire des bibliothèques spécialisées publié par l'Association des Bibliothécaires Français.

Le CD-Rom MYRIADE (Catalogue collectif national des publications en série) est l'édition de la base de données qui donne accès aux 230 000 localisations et états de collection de 650 000 titres de périodiques français et étrangers, vivants ou morts, dans toutes les disciplines. Elle est alimentée par 2850 bibliothèques et centres de documentation. Son acquisition est tout à fait nécessaire. Il permet, pour des périodiques courants, de faire l'économie de l'interrogation en ligne.

Il est souhaitable que la dernière édition du Bottin administratif soit acquise systématiquement ; en effet, cet ouvrage se révèle être une mine d'informations souvent très utile et parfois ignorée pour un service de prêt entre bibliothèques.

Ces documents sont destinés à un usage fréquent : outils de travail, ils seront mis à la disposition permanente de la responsable du service, en gardant à l'esprit comme le note Bertrand Calenge³⁹ que «rien ne sert d'accumuler des adresses, encore faut-il juger de leur intérêt pour des centres de ressources à l'étranger».

c) la dimension informatique du projet

Le catalogue de la BIFRU sera accessible sur Internet durant le mois de janvier 1997. Ce mode d'accès est conçu pour promouvoir la bibliothèque auprès de ses partenaires, leur permettre la recherche en ligne de documents d'un fonds français.

Le choix s'est porté sur le Web. Sommairement, l'architecture se décompose selon le schéma suivant : le balisage en HTML est réalisé par l'interface CGI (Command Getaway Interface). Le logiciel Call Fusion se charge de recevoir les paramètres mentionnés en HTML par l'utilisateur. Call Fusion, après avoir récupéré ces

³⁹ Calenge, Bertrand.- *Aiguillage vers les ressources françaises et locales.*- Op. cit. p. 13

paramètres, les transforme en requêtes SQL (Search Query Language), exécute ces dernières en les compilant dans un fichier. Call Fusion en extrait une requête SQL pure qu'il envoie au driver ODBC (Open Database Connectivity). Le driver exécute la requête sur les fichiers du logiciel documentaire DataTrek, compatible DBase.

Parallèlement à la mise sur Internet du catalogue, une liaison cablée entre les services culturels et l'Institut, distants de quelques centaines de mètres, va être réalisée. Il s'agit en constituant un seul site fonctionnant en réseau et en ayant un abonnement à un unique «provider» de réduire les coûts par une économie d'échelle. Ces aménagements sont significatifs de la mise en synergie des ressources et des compétences.

3. Les conditions de viabilité et de pérennité du projet

a) des moyens financiers

Les coûts générés par la mise en place du projet et par le fonctionnement du service relèvent de deux budgets distincts, l'un d'investissement, l'autre de fonctionnement.

Les frais de formation, le portage du catalogue sur le Web, l'acquisition du logiciel PEBnet sont imputables sur le budget d'investissement. A l'heure actuelle, seul le coût d'acquisition du logiciel est connu : l'ABES facture 8000 Frs hors taxe la vente du logiciel à une bibliothèque dépendant d'un autre ministère que celui chargé de l'Enseignement supérieur.

Sur le budget de fonctionnement sont à prévoir : les acquisitions de répertoires, annuaires, du CD-Rom, le coût des transactions, l'abonnement au «provider», les coûts des sessions de travail sur Internet. En effet, ces dépenses se renouvelleront chaque année. A titre indicatif, pour avoir un ordre de grandeur des coûts de transactions sur le réseau PEB, on peut se référer à l'exemple aimablement fourni par Jacques Faule (responsable du service des relations extérieures à la bibliothèque universitaire de Paris XI-Orsay) : 5541 demandes émises ont été facturées 11 082 Frs, 7315 demandes reçues 7315 Frs. La tarification établie par l'ABES est fonction du nombre total de demandes émises et reçues : les prix diffèrent selon cette catégorisation et selon un système de tranches.

Actuellement, le service reçoit 1500 à 2000 demandes par an. Un objectif raisonnable est qu'il parvienne à en traiter le double dès les premiers douze mois de mise en route.

Une des causes du peu de demandes émises vers l'étranger par les bibliothèques publiques est due au coût supporté par ces organismes. L'idée est, pour remédier à cet état de fait, d'offrir la gratuité partielle de ces échanges. L'Institut s'engagerait à prendre à sa charge une quotité de la somme globale. Cette proposition a deux conséquences directes. Il faut trouver une gestion appropriée des moyens de paiement et inscrire au budget une ligne de dépenses pour y faire face.

La gestion des moyens de paiement pourrait s'inspirer de l'expérience en cours («IFLA Voucher Scheme») dirigée par le Bureau international de l'IFLA (International Federation of Library Associations) pour l'UAP (Universal Availability of Publications and International Lending = Accès universel aux publications et prêt international)⁴⁰. La médiathèque de l'Institut pourrait émettre des coupons qu'elle vendrait aux bibliothèques désireuses de faire appel à elle pour des demandes de prêt international. Ces coupons seraient vendus à un tarif inférieur au coût de revient réel du prêt ou de la photocopie. La médiathèque paierait directement les fournisseurs français à réception de leurs factures. Ainsi, les problèmes de change et de prix jugé trop élevé serait résolu.

La production de ces coupons et la prise en charge de la différence entre coût réel et coût forfaitaire assumé par la bibliothèque demandeuse doivent se chiffrer et être inscrites au budget de fonctionnement. Il demeure de la responsabilité de la direction de décider du pourcentage possible et réaliste du montant total à prendre en charge. On peut néanmoins affirmer qu'en dessous de 25%, l'effet incitateur serait illusoire.

⁴⁰ *Le système de coupons IFLA*. Texte revu par Marc Chauveinc.- Bulletin d'information des bibliothécaires français, 1995, n°167 p. 77

et Gould, Sara.- *Prêt international entre bibliothèques : le système de paiement de l'IFLA*.- Bulletin des bibliothèques de France, 1995, t. 40, n° 4, p. 89

et Gould, Sara.- *IFLA Voucher Scheme*.- FIL Newsletter, 1995, juin, n° 18, p. 14-18

Voir également sur les problèmes de paiement dans le cas de prêt international :

Cornish, Graham P.- *Payment mechanisms for international document supply*.- In *INTERLENDING AND DOCUMENT SUPPLY* (2 ; 1990 ; London) / *Proceedings of the 2nd Conference held in London, Nov. 1990* ; Ed. by Alison Gallico.- [Boston Spa] : IFLA Office for International Lending ; British Library, 1991.- p. 21-27

Il est nécessaire d'insister sur la nécessité d'établir un budget clairement identifiable dans la masse des dépenses engagées par la médiathèque. Le projet doit être assis sur une prévision budgétaire qui engagera l'Institut sur la viabilité de l'entreprise. Ce budget fléché est reconductible chaque année pour assurer la pérennité du service offert.

b) des moyens en personnel

Actuellement, la fonction de gestionnaire du service occupe un quart de temps d'une personne. La réussite attendue de la réforme devrait entraîner un accroissement significatif des demandes. La gestion de ces flux ne se résumera plus à une interrogation en local du catalogue de la bibliothèque puis à une réponse mais nécessitera des recherches plus étendues, une réorientation et un suivi des demandes, basée sur une organisation rigoureuse. Cette activité ne se satisfera plus d'un temps partiel. La conséquence se traduit par la transformation du poste actuel, occupé à remplir plusieurs fonctions (catalogage, indexation, PEB, service public) en un poste dévolu à temps plein au PEB et au service public.

La transformation du poste s'accompagnera d'une formation à la gestion renouvelée du service (traitement optimal des demandes, tenue des statistiques, administration), et à l'utilisation des outils documentaires. Cette formation sera centrée sur une présentation exhaustive des richesses documentaires françaises et sur la manière la plus pertinente de les utiliser. Elle devrait être l'occasion de nouer des contacts fructueux, de déceler des personnes ressources. Un bon service de PEB est aussi un bon carnet d'adresses.

L'IFB à Villeurbanne est en mesure d'assurer une telle formation et les contacts sont à prendre avec lui en tout début d'année afin que ce stage se déroule précocement.

c) une mise en valeur par la communication

La communication revêt un caractère primordial dans la stratégie du projet. De son bon déroulement dépend en grande partie la réussite de la mise en place du nouveau service. Il faut insister sur les objectifs qui président à la mutation du service et qui tendent à pallier certaines carences, par méconnaissance réciproque, dans la coopération

des deux systèmes documentaires. La responsabilité du plan de communication incombera à la personne en charge du prêt entre bibliothèques.

Le plan de communication qui a été élaboré durant l'été 1996 vise essentiellement les milieux scolaires et universitaires. Son apport est précieux dans la stratégie particulière au service du PEB.

La journée de rencontres organisée le 18 septembre en direction des universitaires britanniques, chargés de l'enseignement du français dans les universités, a été l'occasion d'aborder les questions d'Interlibrary Loan. L'annonce du renforcement du service a été favorablement accueillie. Les contacts particuliers pris ce jour devront être relayés au moment de l'ouverture du nouveau service par un courrier personnalisé adressé aux participants. Ce courrier sera accompagné d'une plaquette informative (voir ci-dessous).

La médiathèque/centre de ressources est membre de la Library Association, association professionnelle qui regroupe les professionnels anglo-saxons, à l'instar de l'Association des bibliothécaires français. Cette association constitue un canal privilégié pour présenter la médiathèque rénovée et les services qu'elle offre. Pour réussir l'intégration de la médiathèque dans le paysage documentaire britannique, l'équipe, et notamment la responsable du PEB, renforceront les liens existants avec la Library Association.

M. Peter Smith, membre du directoire de LASER, adhérent actif de la Library Association, bon connaisseur de la BIFRU, a proposé de promouvoir le nouveau service auprès des membres du réseau LASER ; les bibliothèques publiques seront, *de facto*, inscrites dans cette communication par une voie qui leur est habituelle.

Si les différents services de la médiathèque doivent faire l'objet d'une nouvelle présentation écrite, mise à disposition de tous les usagers, il n'est pas superflu d'envisager la conception d'une plaquette spécifique au PEB. Ce support détaillera la nouvelle politique du service, l'information sur les potentialités du système documentaire français, sur les nouvelles procédures, présentera les bénéfices attendus pour les demandeurs et le système de prise en charge financière. Cette plaquette sera également disponible dans les locaux de la médiathèque pour les usagers qui la fréquentent.

Le réseau français du PEB met à la disposition de l'ensemble des partenaires un forum : la responsable du prêt entre bibliothèques utilisera ce vecteur pour informer les bibliothèques françaises de l'adhésion de la BIFRU et de la particularité de sa présence sur le réseau. Une présentation institutionnelle et bibliothéconomique introduira nécessairement l'exposé du fonctionnement du service. La BIFRU s'attachera à souligner l'originalité, l'intérêt, pour les autres membres, de son implantation sur un territoire étranger, et l'existence de ses liens avec les structures documentaires britanniques. Dans les premières semaines de fonctionnement, il sera utile de renouveler ce message.

4. Le scénario

Concrètement, le traitement d'une demande arrivée à la BIFRU, soit par la poste soit par VISCOUNT ou ARTTel, est assuré dans les 48 heures. La demande est adressée au réseau du PEB, après localisation. Le formulaire précise deux adresses : celle de la médiathèque/centre de ressources à qui seront facturés les envois et celle de la bibliothèque emprunteuse qui doit recevoir directement les originaux ou les photocopies. Il restera à la charge de cette bibliothèque le retour des documents. La bibliothèque de l'Institut déterminera avec ses partenaires le rythme trimestriel ou semestriel de réception des factures.

Le schéma décrit se rapporte uniquement aux demandes émises du Royaume-Uni vers la France par le public qui fréquente la médiathèque et par les bibliothèques britanniques. Ce n'est ni un hasard ni une contradiction ; il faut rappeler ici avec force la première mission des instituts français à l'étranger : la promotion de la culture française, notamment de l'écrit, dans laquelle s'enracinent toutes les activités de ces établissements. Cela n'exclut pas le rôle secondaire d'information et d'orientation sur et vers les structures documentaires britanniques que peut jouer une telle bibliothèque vis-à-vis de ses partenaires français.

CONCLUSION

«Le prêt entre bibliothèques (PEB) était et n'est encore théoriquement qu'un service destiné à compléter les collections d'une bibliothèque ou à en combler les lacunes.»⁴¹.

Placée, dans l'étude qui m'était confiée, devant l'alternative énoncée par la direction de la médiathèque, maintien ou suppression du service, j'ai voulu mettre en lumière qu'à cette définition «évidente» du PEB, une approche plus large pouvait être privilégiée.

La BIFRU, dans le contexte documentaire propre au Royaume-Uni et dans le cadre de la réforme impulsée par le MAE, présente des caractéristiques particulières soulignées en troisième et quatrième parties.

J'ai montré que les publics de la médiathèque s'étendent à toutes les structures documentaires britanniques. La conséquence directe en est que le champ documentaire couvre tous les domaines de la connaissance. Il n'est alors plus possible de raisonner uniquement par rapport aux seules collections de la médiathèque. La solution que j'ai présentée a pour objet la constitution d'un réservoir de ressources potentielles. Le PEB est, dans ce contexte, compris comme une clé d'accès à ce réservoir.

L'évaluation confirmera ou infirmera, par rapport au volume traité, à la nature des documents, aux délais, aux coûts, à la satisfaction, la validité de l'hypothèse initiale : la capacité d'une bibliothèque française à l'étranger de jouer le rôle de tête de pont du réseau français.

Enfin, la démarche adoptée par la médiathèque/centre de ressources est exemplaire à un autre titre : une dizaine d'instituts à l'étranger ont également entamé une réforme de leur bibliothèque ; on peut imaginer et souhaiter un partage des compétences acquises et une exportation des projets aboutis. A notre connaissance, aucune autre médiathèque n'a réfléchi au rôle d'interface qu'elle est en mesure

⁴¹ LAPELERIE, François.- Le Prêt entre bibliothèques universitaires scientifiques existe-t-il ? Bulletin des Bibliothèques de France, 1996, t. 41, n° 4, p. 56-73

d'assumer. La médiathèque de l'Institut français du Royaume-Uni, forte de son expérience, devrait présenter le nouveau service de PEB comme un modèle transposable à d'autres structures documentaires et assurer une expertise sur les futurs projets.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMS, Roy.- Communication and Delivery Systems for Librarians.- Aldershot: Gower, 1990.

BELBENOIT-AVICH, Pierre-Marie.- Le British Library Document Supply Centre.- Bulletin des Bibliothèques de France.- 1992, t. 37, n° 3.- p. 52-57.

BINKLEY, David.- Resource sharing: The Place of E-Mail In Interlibrary Loan.- Advances in Library resource Sharing.- Vol. 3, 1992, Part III : Technology and resource sharing.- p.50-58

BROUSSE, Cécile.- Statistiques existantes, quelques données rassemblées (92 à 95).- Londres : Institut français du Royaume-Uni, 1996.

CALENGE, Bertrand.- Aiguillage vers les ressources locales et françaises.- Les Bibliothèques de France à l'étranger. Le dossier.- juillet 1994.- p. 13-15.

COGNET, Cécile.- Plan de communication de la médiathèque en direction des milieux scolaires et universitaires de Londres et de Grande-Bretagne ; rapport de stage.- Londres : Institut français du Royaume-Uni, 1996.

CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHÈQUES.- Rapport 1995.- Paris : Conseil supérieur des Bibliothèques, 1995.

CORNISH, Graham P.- Model Handbook for Interlending and Copying.- [s.l.]: IFLA ; UNESCO, 1988.- p. 66-69.

DAUMAS, Alban.- Du centre de prêt de la Bibliothèque Nationale à un Centre national de prêt et de fourniture de documents à distance.- [Paris] : Établissement public de la Bibliothèque de France, 1991.

FRANCE. Institut français de Florence.- Protocole d'accord [avec] la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon.- 1996

FRANCE. Institut français du Royaume-Uni.- Le Projet culturel d'établissement.- juin 1995.

FRANCE. Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.- Recommandations pour le prêt entre bibliothèques et la fourniture à distance de documents. Circulaire DBMIST n° 85-221 du 12 juin 1985.- Bulletin des Bibliothèques de France.- 1985, t. 30, n° 2.- p. 172-173.

GINGOLD, Monique.- Les Bibliothèques universitaires et la fourniture électronique de documents.- Bulletin des Bibliothèques de France.- 1996, t. 41, n° 1.- p. 70-74.

GOULD, Sara.- IFLA Voucher Scheme.- FIL Newsletter.- june 1995, n° 18.- p. 14-18.

GOULD, Sara.- Prêt international entre bibliothèques : le système de paiement de l'IFLA.- Bulletin des Bibliothèques de France.- 1995, t. 40, n° 4 - p. 89.

HELL, Victor.- L'Idée de culture.- Paris : PUF, 1981.- (Que sais-je ?)

HOSPITAL, Marie.- Les Institutions agissant dans le secteur du livre et de la lecture en Grande-Bretagne.-Les Cahiers du Bureau du Livre.- Août 1995, n°2.- p.1-12

HUSE, Roy, SUMSION, John.- Inter-library lending statistics.- LISU Occasional Paper.- March 1995, n° 9.- p. 4-9.

INTERLENDING AND DOCUMENT SUPPLY (2 ; 1990 ; London).- Proceedings of the 2nd Conference held in London, nov. 1990 ; Ed. by Alison Gallico.- [Boston Spa (Wetherby)] : IFLA Office for International Lending ; British Library, 1991.

JOURNÉES BIBLIOTHÈQUES (22-24 mars 1993 ; Paris).- Les Bibliothèques de France à l'étranger.- juin 1993.- (Numéro spécial).

KUPIEC, Anne.- Les Bibliothèques françaises à l'étranger - Analyse.- Les Bibliothèques de France à l'étranger. Le dossier.- décembre 1993.- p. 4-15.

LAPÈLERIE, François.- Le prêt entre bibliothèques universitaires scientifiques existe-t-il ?.- Bulletin des Bibliothèques de France.- 1996, t. 41, n° 4.- p. 56-73.

Le système de coupons IFLA / Texte revu par Marc Chauveinc.- Bulletin d'informations des bibliothécaires français.- 1995, n° 167.- p. 77.

LEEVES, Juliet.- A Guide to Inter-library loan : Management systems.- Sheffield : Library and Information Co-operation Council, 1991.

LEVITTE, Jean-David.- La diplomatie culturelle de la France. Ambitions et perspectives.- Enjeux du monde.- juin 1994.- p. 39-48.

LINE, Maurice B.- Accéder ou acquérir : Une véritable alternative pour les bibliothèques ?.- Bulletin des Bibliothèques de France.- 1996, t. 41, n° 1.- p. 32-41.

LINE, Maurice Bernard.- Line on interlending : selected papers on interlending and document supply ; ed. by Graham P. Cornish.- Boston Spa [Wetherby] : British Library Document Supply Center, 1998.

Londres sur Seine : une histoire de l'Institut français du Royaume-Uni (1910-1980) / textes réunis par Virginie Dupray, René Lacombe et Olivier Poivre d'Arvor.- Paris : Ed. L'Harmattan, 1996.

MACDOUGALL, Alan F., PRYTHERCH, Ray.- Handbook of Library Cooperation.- Aldershot: Gower, 1991.- p.111-113.

MAUBÉ, Pierre.- Quelle politique d'acquisition pour la bibliothèque du Centre culturel français de Milan.- DESS, Grenoble II, 1990.

MELOT, Michel.- Les Perspectives du travail en réseau.- Les Bibliothèques de France à l'étranger. Le bulletin- juin 1993.- p. 11-12.

News from LASER.- FIL Newsletter.- june 1996, n° 22.- p. 11.

NYFFENEGGER, Isabelle.- LASER : un exemple de coopération britannique ; mémoire d'étude.- Villeurbanne : Ecole Nationale supérieure des Sciences de l'information et des Bibliothèques, 1995.

RIGAUD, Jacques.- Rapport au ministre des Affaires étrangères sur les Relations culturelles extérieures : septembre 1979.- Paris : La Documentation française, 1980.

ROCHE, François et PIGNIAU, Bernard.- Histoires de diplomatie culturelle des origines à 1995.- Paris : La Documentation française ; Ministère des Affaires étrangères, 1995.

ROSENFELD, Michel.- Le Library Document Supply Center.- [Paris] : Bibliothèque nationale de France, 1996.

TURNER, Fay.- The Interlibrary Loan Protocol : An OSI Solution to ILL Messaging.- Library Hi Tech.- 1990, vol. 8, n° 4.- p. 73-82.

URL : <http://www.ukerna.ac.uk>

ANNEXES

ANNEXE 1

ETAT DES LIEUX DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES FRANÇAISES AU ROYAUME-UNI

Ambassade de France. Londres :

- Service de presse et de documentation
- Service de documentation et d'échanges pédagogiques. Service culturel
- Service d'informations sur les études en France. Service culturel
- Service du livre. Service culturel
- Service des échanges artistiques. Service culturel
- Service science et technologie
- Service d'expansion économique

Centre de documentation et d'information. Lycée français Charles de Gaulle.

Londres

Centre Charles Péguy. Londres

Alliance française. Londres

Chambre de commerce. Londres

Office du tourisme français. Londres

Maison française d'Oxford

Délégation culturelle. Cambridge

Délégation culturelle. Manchester

Institut français d'Écosse. Glasgow

Institut français d'Écosse. Edimbourg

Institut français du Royaume-Uni. Londres

**SERVICE D'EXPANSION ECONOMIQUE
AMBASSADE DE FRANCE**

Mission du service de documentation : renseigner et aider les entreprises françaises à s'implanter sur le marché britannique

IDENTITE	ADRESSE 21-24 Grosvenor Place LONDON SW1 X7HU TEL 071 235 7080 FAX 071 235 8598
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Universitaire ou scolaire Autre Privée Commerciale
NB DE PERSONNES	2 Responsable Mme Monique Dunkerley
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Statistiques, annuaires, liste d'adresses sur le marché britannique Répertoire des sociétés exportatrices Revue professionnelle par secteur d'activité (diffusées et conservées ensuite dans le secteur concerné) Publications HMSO = publications officielles anglaises
ACCES	Service interne et prestations payantes offertes aux entreprises. Prêt à domicile NON Consultation sur place OUI
HORAIRES D'OUVERTURE	14h30-17h30 Salle spécifique
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI, payantes Service de traduction NON Recherche on line OUI en interne ou facturée Prêt interbibliothèque NON Réponses courrier, fax essentiellement Réponses téléphoniques
PUBLICATIONS	Liste des sociétés anglaises par secteur ou générale Etudes sectorielles vendues au entreprises Lettres mensuelles réalisées par le poste (lettre agricole...)

**SERVICE DES ECHANGES ARTISTIQUES
SERVICE CULTUREL DE L'AMBASSADE**

Mission : renseignements divers dans le domaine des arts plastiques et des expositions.

IDENTITE	ADRESSE 23 Cromwell Road LONDON SW7 4ème étage TEL 071 838 2069 FAX 071 838 2088
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Universitaire ou scolaire Autre Privée Commerciale
NB DE PERSONNES	1 Responsable Mme Marie-Odile Josephson
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Magazines sur le cinéma, la musique et les arts plastiques Revue de presse britannique (BBC, revue de la presse audiovisuelle britannique, envoyée à des professionnels français) Brochures des festivals en France Liste des bourses du MAE offertes aux britanniques Guide d'adresses des écoles d'arts, de cinéma, de théâtre, des conservatoires de musique
ACCES	Libre après rendez vous téléphonique préalable Prêt à domicile NON Consultation sur place OUI
HORAIRES D'OUVERTURE	Lundi au vendredi de 9h30 à 13h + mercredi 14h-17h Salle spécifique de quelques m2
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI Service de traduction NON Recherche on line Prêt interbibliothèque NON Réponses téléphoniques : OUI essentiellement Réponses courrier : OUI essentiellement
PUBLICATIONS	Revue de la presse audiovisuelle britannique

**SERVICE DU LIVRE
SERVICE CULTUREL DE L'AMBASSADE**

Mission : fonction d'intermédiaire entre les britanniques et les français dans le domaine des traductions et des publications, organisation d'évènements (colloque, lectures, signatures...)

IDENTITE	ADRESSE 23 Cromwell Road LONDON SW7 4ème étage TEL 071 838 2073 FAX 071 838 2088	
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Universitaire ou scolaire Autre	Privée Commerciale
NB DE PERSONNES	1 Responsable M. Michaël Garandéau (CSN)	
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Renseignements sur le monde éditorial français (publications, traductions..) Liste des festivals littéraires en France et en Angleterre Liste des associations littéraires françaises Répertoire des éditeurs Revue littéraires	
ACCES	Sur rendez vous Prêt à domicile NON	Consultation sur place OUI
HORAIRES D'OUVERTURE	Heures de bureau Pas de salle spécifique	
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI Service de traduction NON Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON Réponses téléphoniques OUI Réponses courrier OUI	
PUBLICATIONS	French Book News revue sur les parutions en France, et les dernières traductions des livres français au Royaume-Uni, adressée à plus de 1000 personnes (professionnels de l'édition, bibliothécaires, bibliothèques, journalistes, universités) 100 French Titles	

**SERVICE DE DOCUMENTATION ET D'ECHANGES PEDAGOGIQUES
SERVICE CULTUREL DE L'AMBASSADE**

Missions :

- Documentation (40%) : commande et achat de documentation, diffusion, travail d'édition et de mise à jour, collaboration avec le service de presse de l'ambassade pour les brochures concernant l'enseignement.
- Echanges pédagogiques : relations avec les universités anglaises, intermédiaire entre les universités françaises et britanniques pour inscriptions, remise des diplômes etc...

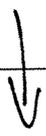
IDENTITE	ADRESSE : 23 Cromwell Road LONDON SW7 TEL 071 838 2063 FAX 071 838 2088
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Privée Universitaire ou scolaire Commerciale Autre
NB DE PERSONNES	1 Responsable : Melle Josette GUILLAUMET
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Statistiques anglaises sur l'éducation Livrets de l'étudiant des universités anglaises Programmes, statistiques et renseignements sur les enseignements en France et la formation (concours, équivalences etc...) Périodiques : Monde de l'Education, Bulletin Officiel de l'Education Nationale, J.O, guides de l'Etudiant <i>UNISEP - CIO - CIO J P</i>
ACCES	Libre mais plutôt institutionnels : tuteurs des départements français des universités britanniques, professeurs, Ministère de l'Education britannique... Prêt à domicile NON Consultation sur place OUI
HORAIRES D'OUVERTURE	9h30-13h Pas de salle spécifique
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI, gratuites Service de traduction NON Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON Réponses téléphoniques OUI essentiellement Réponses courrier : OUI essentiellement
PUBLICATIONS	Brochures pour les assistants de français au Royaume-Uni (mise à jour annuelle) Répertoire des chefs de départements de français dans l'enseignement supérieur anglais (annuel)

**SERVICE DE PRESSE ET DE DOCUMENTATION
AMBASSADE DE FRANCE**

Mission :- analyse de la presse britannique, contact avec la presse, soutien aux correspondants français de presse.

- traduction en anglais des textes de politique étrangère et des brochures émanant du Ministère des affaires étrangères + diffusion de cette information

IDENTITE	ADRESSE 58 Knightsbridge LONDON SW1X 7JT TEL 071 201 1000 FAX 071201 1053/1059
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Universitaire ou scolaire Autre Privée Commerciale
NB DE PERSONNES	12 Responsable Mme Maryse Bossière
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Informations politiques, macro-économiques et sociales essentiellement -Dossiers de presse -Publications du Service d'Information et de Documentation - 600 ouvrages dont de nombreux annuaires et livres de référence -Périodiques
ACCES	Libre NON. Prêt à domicile NON Consultation sur place NON
HORAIRES D'OUVERTURE	Pas d'accueil du public
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI Service de traduction NON Recherche on line et Minitel : service intérieur seulement Prêt interbibliothèque NON Réponses courrier Réponses téléphoniques
PUBLICATIONS	Revue de la presse britannique (hebdomadaire, diffusion restreinte) Publications de brochures spécifiques en anglais



SERVICE SCIENCE ET TECHNOLOGIE DE L'AMBASSADE

Mission : centre de renseignement et de contact dans le domaine de la recherche scientifique et technologique.

IDENTITE	ADRESSE 6 Cromwell Place LONDON SW7 25N TEL 071 838 2095 FAX 071 838 2096
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Universitaire ou scolaire Autre Privée Commerciale
NB DE PERSONNES	1 Responsable Melle Delphine DIERS
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Sujets : sciences et technologies (Ministères etc...) Sciences pures Milieux (eau, air, espace) Pays, industries Formation et coopération dans ces domaines Supports papier, CDROM spécialisés (ex : CRIB = Current Research In Britain) Liaison avec le réseau Internet Périodiques, publications...
ACCES	Libre NON (entreprises, organismes de recherche, ministères, étudiants) Prêt à domicile NON Consultation sur place NON
HORAIRES D'OUVERTURE	NON
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI Service de traduction NON Recherche on line : OUI, interrogation payante Prêt interbibliothèque NON Réponses courrier Réponses téléphoniques
PUBLICATIONS	

**SERVICE D'INFORMATION SUR LES ETUDES EN FRANCE
SERVICE CULTUREL DE L'AMBASSADE**

Mission information sur les études en France + gestion des dossiers de préinscriptions des étudiants britanniques dans les universités françaises

IDENTITE	ADRESSE 23 Cromwell Road LONDON SW7 TEL 071 838 2083 FAX 071838 2088
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Privée Universitaire ou scolaire Commerciale Autre
NB DE PERSONNES	1 Responsable M. Gary PETERS
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Fiches CIDJ Brochures de l'ONISEP Livret de l'étudiant de chaque université française Guide Fabert (répertoire des écoles privées en France) Guides des établissements français dans le monde Annuaire de l'enseignement supérieur.- Ed de l'Etudiant Brochures sur les cours de français en France, sur les universités françaises
ACCES	Libre OUI Prêt à domicile NON Consultation sur place OUI
HORAIRES D'OUVERTURE	9h30-13h + Mercredi AM (14h-17h) Salle spécifique
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI, gratuites Service de traduction NON Recherche on line OUI (Minitel) Prêt interbibliothèque NON Réponses téléphoniques (environ 30/jour) Réponses courrier, envoi de brochures (5à 6000/ an) Autres : inscriptions dans les universités
PUBLICATIONS	Rédaction ponctuelle de notices d'information Liste d'organismes

CDI DU LYCEE CHARLES DE GAULLE

Mission : mettre à la disposition des élèves du lycée une collection d'ouvrages, à usage scolaire, documentaire, d'orientation ou de récréation.

IDENTITE	ADRESSE 35 Cromwell Road LONDON SW7 2DG TEL 071 584 6322 FAX 071 823 7684
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale Privée Universitaire ou scolaire X Commerciale Autre
NB DE PERSONNES	4 Responsable Mme Josiane Bruand
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	30 000 volumes 70 périodiques 1 CDROM orientation enseignement britannique Diapositives Vidéos documentaires (à usage pédagogique seulement) Documentation bilingue français-anglais + fonds d'ouvrages en langue étrangère (allemand, italien, espagnol...)
ACCES	Réservé aux élèves du lycée Prêt à domicile OUI Consultation sur place OUI
HORAIRES D'OUVERTURE	8h45-17h du lundi au vendredi
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI, carte payante Service de traduction NON Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON
PUBLICATIONS	

CENTRE CHARLES PEGUY

Mission : aider les jeunes français à s'installer en Angleterre : aide au logement et à la recherche d'emploi.

IDENTITE	ADRESSE 16 Leicester Square LONDON WC2H 7NG TEL 071 437 8339 FAX 071 734 1357
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale Privée Universitaire ou scolaire Commerciale Autre : Charity (association de droit local)
NB DE PERSONNES	7 Responsable M. Gaël de Kerdanet
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	une centaine d'ouvrages de références (annuaires, livres sur les curriculum et la recherche d'emploi en GB) Documentation bilingue français-anglais
ACCES	Réservé aux membres de l'association Prêt à domicile NON Consultation sur place OUI, 1 place
HORAIRES D'OUVERTURE	14-17h le lundi 10-17h du mardi au vendredi
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI Service de traduction NON Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON Autres : aide à la recherche d'emploi
PUBLICATIONS	

ALLIANCE FRANCAISE

Mission : diffuser et promouvoir la langue et la culture françaises (enseignement et conférences)

IDENTITE	ADRESSE 1 Dorset Square LONDON NW1 6PU Nouveau site : 4 Marwell Street LONDON W1 TEL 071 723 6439 FAX 071 224 9512
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale Privée Universitaire ou scolaire Commerciale Autre : Charity (association de droit local)
NB DE PERSONNES	2 Responsable Mme Michèle Savignat
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Rayon lecture facile 3 niveaux (débutants, moyens, avancés) K7 audio (livre-cassettes, méthodes de langue) Quelques vidéos
ACCES	Réservé aux étudiants de l' Alliance Prêt à domicile OUI (caution de £15) Consultation sur place OUI
HORAIRES D'OUVERTURE	Lundi au vendredi de 9h30 à 13h30 Lundi et jeudi de 16h30 à 18h30 1er et 3ème mercredis du mois de 16h30 à 18h30 1er et 3ème samedis du mois de 11h à 13h15
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI, gratuites Service de traduction NON Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON, mais en projet
PUBLICATIONS	

CHAMBRE DE COMMERCE

Mission : aider les entreprises britanniques à s'implanter en France et vice versa. Animation d'un club d'affaires franco-britannique.

IDENTITE	ADRESSE 197 Knighbridge LONDON SW7 1RB 5ème étage TEL 071 304 4040 FAX 071 304 7034
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale Universitaire ou scolaire Autre Privée X Commerciale
NB DE PERSONNES	Service d'information 2 Responsable M. Jérôme Gayet
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Brochures d'aide à l'import CDROM des sociétés import/export Annuaire commerciaux : Kompass
ACCES	Entreprises Prêt à domicile NON Consultation sur place NON
HORAIRES D'OUVERTURE	Pas d'accueil de personnes Lundi et jeudi matin : réponses téléphoniques
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies NON Service de traduction OUI, payant (ex : brevets, brochures, mode d'emploi...) Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON Réponses courrier OUI essentiellement Réponses téléphoniques
PUBLICATIONS	Magazine Info (7 nos/an) Franco-British Trade Directory Liste des investissements français en GB Guide des affaires en GB Vademecum des français résidant en GB... <i>Nota : ces publications sont toutes en vente</i>

OFFICE DU TOURISME FRANCAIS

Mission : promouvoir la France comme destination touristique

IDENTITE	ADRESSE 178 Picadilly LONDON W1V 0AL TEL 071 629 2869 (ne pas divulguer) FAX 071 493 6594
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale Universitaire ou scolaire Autre Groupement d'Intérêt économique (GIE) Privée Commerciale
NB DE PERSONNES	7 Responsable Mme Christine Fenley
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Brochures touristiques sur la France et les activités culturelles Photos Périodique : Nouvelles de France Guides des festivals Liste des hotels
ACCES	Libre X Prêt à domicile NON Sous condition Consultation sur place OUI
HORAIRES D'OUVERTURE	9h-17h du lundi au vendredi France Information (service de réponse téléphonique) 9-22h lundi au vendredi, Samedi 9-16h
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI Service de traduction NON Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON Renseignements téléphoniques Réponses courrier
PUBLICATIONS	Traveller in France (annuel) Reference guide for traveller in France

MAISON FRANCAISE D'OXFORD

Mission : promouvoir la culture française à travers conférences, concerts, films, et activités de médiathèque, et organisation d'échanges entre professeurs français et britanniques.

IDENTITE	ADRESSE Norham Road OXFORD OX2 6SE TEL 0865 274 220 FAX 0865 274 225
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Privée Universitaire Autres
NB DE PERSONNES	3 Responsable : Mme Anna Rosenschilt-Paulun
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	Documentation pédagogique Dossiers de presse économiques et sociaux Diapositives (fonds solide mais non actualisé, spécialités art et architecture) Fonds vidéos en cours de création 37 000 volumes, non désherbés . Bon fonds de littérature Environ 40 abonnements revues : sciences sociales et histoire essentiellement
ACCES	Libre OUI Prêt à domicile OUI Consultation sur place OUI
HORAIRE D'OUVERTURE	Mardi au vendredi de 10 à 18h Samedi de 10h à 12h
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI payantes Service de traduction NON Recherche on line : Minitel en cours d'installation, réseau Internet Prêt interbibliothèque NON Réponses téléphoniques OUI Réponses courrier OUI
PUBLICATIONS	Liste d'acquisition distribuée à la demande

**INSTITUT FRANCAIS D'ECOSSE
GLASGOW**

Mission : promouvoir et diffuser la culture et la langue françaises sous tous leurs aspects.

IDENTITE	ADRESSE 7 Bowmont Gardens Dowanhill Glasgow G12 9LR	
	TEL 041 357 3632 FAX 041 357 5288	
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Universitaire ou scolaire Autre	Privée Commerciale
NB DE PERSONNES	2 mi-temps Responsables Mme Alcaraz-Burns et Mme C. Woodward	
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	10 000 ouvrages, collections encyclopédiques (romans, fonds FLE, hist, jeunesse, art) Périodiques : environ 30 abonnements 1000 cassettes audio (FLE, chansons, textes lus) Videos 350 cassettes	
ACCES	Libre OUI Prêt à domicile OUI Consultation sur place OUI, 12 places	
HORAIRES D'OUVERTURE	Lundi et jeudi 9h30-13h et 15h-19h30 Mardi et mercredi 9h30-13h et 15h-18h30 Vendredi 12-17h	
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI, payantes (10p) Service de traduction NON Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON Réponses courrier OUI Réponses téléphoniques OUI	
PUBLICATIONS	Catalogue videos	

DELEGATION CULTURELLE DE MANCHESTER

Mission : faire connaître et promouvoir la culture et la langue françaises sous tous leurs aspects

IDENTITE	ADRESSE 188 Oxford Road MANCHESTER M13 9GP TEL 061 273 1523 FAX 061 272 8123
TYPE D'ORGANISATION	Gouvernementale X Universitaire ou scolaire Autre Privée Commerciale
NB DE PERSONNES	1 CSN Responsable Mme Claude Petitpas
STOCK ET SUJETS PRINCIPAUX	5000 ouvrages environ ; surtout cinéma, beaux-arts, histoire, sc. politique Périodiques : 35 abonnements 350 CD, une centaine de cassettes audio 350 vidéos
ACCES	Libre OUI Prêt à domicile OUI, manuel Consultation sur place OUI, 6 places
HORAIRES D'OUVERTURE	9h30-13h et 14-17h du lundi au vendredi
SERVICES SPECIFIQUES	Photocopies OUI, payantes Service de traduction NON Recherche on line NON Prêt interbibliothèque NON Réponses courrier OUI Réponses téléphoniques OUI Autre : prêt à distance
PUBLICATIONS	

ANNEXE 2

ENTRETIENS, RENCONTRES ET VISITES

British Library Document Supply Center

- ARTELL Workshop, le jeudi 25 juillet 1996 dans les locaux de la British Library à Londres
- Présentation du British Library Document Supply Center, le jeudi 12 septembre 1996 à Boston Spa, Wetherby (Yorkshire)
- Visite des nouveaux bâtiments de la British Library à St Pancras, le vendredi 4 octobre 1996

Royal Borough of Kensington and Chelsea. Kensington Central Library. Entretien le jeudi 3 octobre 1996 avec Mrs Lesley Rogers, responsable de l'Inter Library Loan

Senate House (Bibliothèque centrale de l'Université de Londres). Entretien téléphonique avec Mrs Alison Cage

Library Association et LASER. Entretien téléphonique avec Mr Peter Smith.

King's College Library. ILL office. Londres

University College of London. Entretien téléphonique avec Mrs Lesley Bugden, head of ILL

British Council. Paris. Entretien téléphonique avec Me Frances Salinié et visite du centre le 9 octobre 1996

ANNEXE 3

**PROJET DE CENTRE DE RESSOURCES
AMBASSADE DE FRANCE EN GRANDE-BRETAGNE**

PROJET DE CENTRE DE RESSOURCES
AMBASSADE DE FRANCE EN GRANDE-BRETAGNE

présenté par l'Institut français du Royaume-Uni

26 Décembre 1994

I- ENQUETE SUR LES PUBLICS ET LES BESOINS

D'octobre à décembre 1994, le dossier du futur centre de ressources (cf TD Diplomatie N° 25963, 30279 et 310983) a été présenté aux différents services de cette Ambassade, qu'il s'agisse du Service Culturel, de la Chancellerie, du Service Scientifique, du Poste d'Expansion Economique et des différents acteurs de la présence française , tant à Londres qu'en Grande-Bretagne.

Le dossier, aujourd'hui présenté, résume donc les propositions de ces différents services qui se sont tous félicités de l'ouverture d'un chantier aussi **prioritaire** par la Direction Générale.

A bien des égards, **ce projet de centre de ressources cadre en effet avec les priorités d'action du poste.** Au delà des simples enjeux de notre présence culturelle en Grande-Bretagne qui prennent la forme actuelle des établissements, délégations ou alliances et bien au delà d'une réflexion sur la modernisation de leurs bibliothèques souvent obsolètes, cette restructuration de l'ensemble du dispositif documentaire de notre ambassade nous a conduit à **mieux évaluer les différents outils de cette présence culturelle et linguistique et à proposer des rapprochements, des redéfinitions de mission, des complémentarités.**

Un *état des lieux* de la ressource documentaire française existante en Grande-Bretagne a d'abord été réalisé, comme il était demandé par le Département.

18 "lieux" ont été ainsi répertoriés et décrits (voir fiches en annexe A).

Il en ressort :

- Qu'il existe **un public britannique extrêmement important et motivé** que l'éparpillement des collections, leur désuétude et leur difficulté d'accès ne satisfont pas.

- Que les Britanniques sont soucieux de **disposer d'informations fiables et rapides sur la France contemporaine.** Si la diversité des demandes est frappante, elle témoigne également d'un intérêt convergent pour cette dimension contemporaine. Le champ des humanités semble bien "couvert" par les collèges et les universités tandis que celui de l'actualité reste à exploiter presque entièrement. La curiosité à l'égard de la France se porte essentiellement sur des questions comme l'organisation politique, économique et sociale, les sciences et les techniques, le traitement de questions " chaudes" comme l'immigration, le chômage...

pragmatisme et quotidienneté, ainsi pourrait-on caractériser les attentes britanniques.

- Que ces informations se trouvent très partiellement données par le système éducatif britannique et sont très partialement livrées et parfois déformées par la presse locale.

- Que **les publics interrogés** (voir enquête réalisé au sein de la bibliothèque de l'Institut français, Annexe B) **sont habitués à disposer, dans les bibliothèques britanniques, d'outils documentaires beaucoup plus modernes et performants que ceux qu'ils trouvent dans nos centres.** Les bibliothèques britanniques sont, en effet, largement informatisées et l'enjeu documentaire est très important en Grande-Bretagne.

L'ensemble des services de cette ambassade trouverait donc dans l'existence d'un centre de ressources **une réponse rapide et efficace à son souci de rationalisation et de renforcement d'une offre documentaire actuellement trop éclatée et mal valorisée aux yeux de nos partenaires.**

II- UN PROJET, DES ARGUMENTS

Un centre de ressources:

Pourquoi en Grande-Bretagne ?

La langue française y jouit d'un statut bien particulier et il n'est pas paradoxal, loin de là, de réaffirmer qu'une part de l'avenir de notre langue se joue dans ce pays où elle est la première langue étrangère. La bonne santé de nos établissements enseignants à Londres (Alliance française et Institut français, 9000 inscriptions à l'année) et la saine et amicale concurrence qu'ils se livrent (ce double dispositif est désormais unique au monde et donne pleinement satisfaction) témoignent bien de l'extraordinaire marché de la langue et de la culture française dans une ville comme Londres.

Cependant, à bien des égards, **notre dispositif londonien en matière de ressources documentaires est très en retard sur celui du British Council à Paris** et sa professionnalisation et son efficacité sont en cause.

Nombreux sont nos interlocuteurs français (BPI Pompidou...) ou britanniques qui nous citent le fonctionnement exemplaire de la bibliothèque du British Council à Paris (voir *présentation de cette bibliothèque en annexe C*), sorte de "Samaritaine" des temps modernes de la civilisation britannique. On est très loin de " tout trouver", par contre, à l'Institut français du Royaume-Uni. Bibliothèque du XIX ème siècle, avec des collections jamais désherbées et d'un accès difficile, avec des " trous" stupéfiants (essentiellement cette dimension d'actualité), une bibliothèque fonctionnant en autarcie, sans autre support que celui du livre, ignorant superbement les autres médias (faut-il rappeler que l'Institut ne reçoit même pas actuellement les chaînes françaises ! à Londres, une des grandes capitales de l'audiovisuel...)

Nous avons pris quinze ans de retard sur le British Council. Il est donc essentiel de rééquilibrer la relation entre Paris et Londres en matière de dispositif documentaire. Frances Salinié, responsable de la bibliothèque du British Council, nous rappelait que son centre répondait à plus de 18.000 demandes de renseignements par an sur la Grande-Bretagne et à 20.000 demandes d'informations sur les études en Grande-Bretagne.

Nous sommes loin du compte, à Londres, en terme d'efficacité. Nous devons donc, à court terme, disposer d'un outil moderne d'information, avec un accès rapide et efficace, qui permette d'accroître la connaissance et la compréhension de la France dans ce pays, voire de dissiper un certain nombre de malentendus ou stéréotypes.

Pourquoi à Londres?

La Grande-Bretagne est l'un des pays les plus "centralisés" d'Europe. Si l'on peut se poser le problème de savoir où se trouve le "centre" en Italie ou en

Allemagne, tel n'est pas le cas ici .Londres semble ainsi devoir être le lieu par excellence pour la mise en place de ce projet. Ce centre devra fonctionner comme **tête de réseau pour le restant du pays**. Un réseau qui comprendrait aussi bien nos établissements hors de Londres (Oxford, Cambridge, Manchester, Glasgow, Edimbourg) que les universités britanniques (à travers les Centres Comenius) ou que l'Irlande. A la fonction d'information et de fournitures de données, pour le public londonien, il faut en effet placer dans le cahier des charges de ce centre de ressources **une fonction de redistribution et d'orientation** vers les autres ressources disponibles dans la ville, le pays ou les organismes spécialisés en France.

Pourquoi à l'Institut français ?

Une localisation excellente. Dans un quartier très central et fréquenté de Londres, très bien desservi par les transports en commun (fait important dans une ville aussi gigantesque que Londres) . Son bâtiment est, avant tout, au coeur du dispositif français (dans le même pâté de maison que le Service Culturel, le Lycée français, le Service Scientifique, le Consulat, à une station de métro de la Chancellerie).

Il est, et c'est essentiel, **le seul bâtiment français librement ouvert à tous les publics**. La visibilité de ce centre de ressources sera en effet **une des clés de sa réussite**. Ses espaces, suffisants, devront cependant faire l'objet de travaux d'aménagement. Il ne paraît pas superflu d'investir dans un bâtiment de cette qualité(propriété de la France) qui n'a fait l'objet que de très peu de travaux ces dernières années.

Espace fédérateur pour cette offre documentaire, **l'Institut français a, par ailleurs, repensé assez radicalement depuis quelques mois sa mission**. Se sont en effet posées à ses responsables les questions que le Département se pose déjà sur l'avenir de ses instituts en Europe. La création d'un centre de ressources paraît être une réponse très adéquate à cette crise d'identité que connaissent certains de nos établissements.

Le rapprochement de l'Institut et du Service Culturel a permis de "spécialiser" pour l'avenir le bâtiment principal de l'Institut dans les domaines du **livre, de l'audiovisuel et du cinéma**. Les échanges artistiques traditionnels (musique, théâtre, danse, arts plastiques) sont désormais réalisés hors les murs , dans un souci exclusif de coopération. **Cette dynamique de l'écrit et de l'image** trouve sa parfaite inscription dans un bâtiment qui serait une médiathèque, un centre de ressources et d'informations, une salle de cinéma.

L'Institut est également un établissement d'enseignement. Cette dimension est essentielle pour la mise en place d'un centre de ressources en Grande-Bretagne. Et ce pour deux raisons:

1) Ce centre de ressources offrira en effet en priorité des **informations dans les domaines linguistique et pédagogique** (échanges, études en France) ainsi qu'un complément d'apprentissage direct à l'enseignement du français délivré par l'Alliance et l'Institut. Ces fonctions sont actuellement soit dispersées, soit inexistantes.

2) Etablissement jouissant de l'autonomie financière, **l'établissement pourra, grâce aux recettes de cours, faire fonctionner ce centre de**

ressources. L'Institut dispose également **d'un atout important en terme d'équipe:** deux postes de détachés budgétaires à la bibliothèque (deux Conservateurs), une équipe locale très bien formée et d'un niveau tout à fait remarquable, très préparée à l'idée d'une transformation de l'actuelle bibliothèque en un outil moderne. Un certain nombre de postes existant au sein de l'établissement ou dans d'autres services pourront être redistribués et donnés à ce centre de ressources.

La faisabilité de ce chantier et la rapidité de la mise en place de ce centre de ressources sont des arguments importants (voir chapitre VII, le calendrier prévisionnel). Avec des travaux réalisés par le Service de l'Équipement durant l'été 1995 (mise en accès direct de deux étages de magasins, transformation d'une galerie en salle d'actualité, transformation de l'accueil du bâtiment), une ouverture semble possible dès novembre 1995. Une dernière tranche de travaux (rez-de-chaussée et sous-sols, création d'une salle multimédia et aménagements de bureaux) devra être réalisée ultérieurement.

Avec **une dotation exceptionnelle et non renouvelable du Département dans le cadre des crédits FICRE et FIB 1995** pour l'installation et l'équipement de cet outil (voir *budget prévisionnel 1995, Annexe D*), toutes les conditions semblent donc réunies pour la création de ce centre de ressources, l'un des chantiers prioritaires de notre coopération dans les domaines culturel, linguistique et scientifique. En optimisant ainsi de manière radicale la circulation de l'information, ce centre de ressources assurera de manière très pertinente et efficace la visibilité pour le public britannique de notre dispositif documentaire.

CREATION D'UN CENTRE DE RESSOURCES SUR LA FRANCE . LONDRES.

III - SITUATION ACTUELLE : une bibliothèque obsolète et une offre documentaire disparate

Quelques chiffres concernant la bibliothèque :

- 90 000 volumes - une collection jamais "désherbée", dont le principe de constitution est l'accumulation.
- 987 inscrits pour la bibliothèque adultes.
- 30 000 prêts par an assurés aux 2/3 par la section jeunesse

Deux pôles d'excellence : littérature française et sciences humaines ; des trous noirs pour les autres domaines.

Les causes de ces chiffres:

Une bibliothèque du XIX^{ème} siècle : 20% des ouvrages seulement sont en libre accès (les collections sont en majorité constituées d'ouvrages de littérature et sciences humaines). La bibliothèque souffre d'une mauvaise organisation, d'un manque de lisibilité, de la pauvreté du fonds .

Enfin, on ne peut que constater le manque flagrant de supports modernes ou attractifs tels que les disques compacts, les livres cassettes ou les CDROM.

Une bibliothèque qui fonctionne en autarcie, isolée à la fois des bibliothèques anglaises et des autres structures documentaires françaises présentes en assez grand nombre (une douzaine d'établissements) à Londres.

Une offre documentaire sur la France fragmentée, 12 structures sur le grand Londres, 17 sur la Grande Bretagne (cf tableaux de la partie II), avec des redondances et des domaines peu ou pas couverts : les structures quelquefois proches s'ignorant les unes les autres...

Le projet de centre de ressources répond donc à une nécessité vitale pour le poste, d'autant que le contexte anglais, où les bibliothèques sont un secteur de pointe, renforce cette exigence ; les britanniques fréquentent des médiathèques en libre accès, où ils trouvent à la fois tous les supports et des services de renseignements rapides (*Référence service*).

IV- LES OBJECTIFS

Restructuration complète de l'ensemble du dispositif documentaire sur la France contemporaine ; recentrage des missions de la bibliothèque conçue comme le moteur et le pilote de ce dispositif.

Mise en réseau cohérente de l'offre documentaire existante à Londres : meilleure connaissance des collections et des services et amélioration de la circulation des documents.

Modernisation de la bibliothèque : transformation en médiathèque : libre accès, catalogue informatisé accessible *on line*, ouverture du fonds à d'autres supports (CDROM, disques, livres cassettes...).

Développement d'une véritable politique documentaire.

Meilleure couverture de l'actualité : mise en valeur de la presse française et des nouveautés de l'édition qu'elle soit classique, électronique ou discographique.

Mise en valeur de la technologie française en matière de sciences de l'information grâce à la présence de CDROM, de CD interactifs, l'offre de consultation de bases de données et l'accès aux autoroutes de l'information par le réseau Internet.

Création d'un service de documentation rapide : offre documentaire spécialisée sur quelques thèmes et réorientation sur l'ensemble du dispositif documentaire, y compris la médiathèque.

Renforcement de la mission linguistique : offre d'un espace d'enseignement individuel assisté par ordinateur (laboratoire de langue en libre accès payant), présence renforcée des méthodes de langues, et des documents facilitant l'auto-apprentissage.

Il s'agit en un mot de transformer une bibliothèque obsolète en centre de ressources multi-média sur la France et sa culture, intégrant dans son paysage documentaire l'ensemble des composantes décrites en II. et constituant un outil performant pour l'ambassade.

V - LE PROJET

a) Extension des espaces en libre accès de la bibliothèque

Aujourd'hui, 20% du fonds est en accès libre, cette proportion s'élèvera à 90% dès 1995.

La salle de lecture actuelle, tout en préservant sa vocation de salle de travail, accueillera davantage de collections grâce à des rayonnages, des bacs à disques et des présentoirs de périodiques.

L'espace autour de l'escalier, très lumineux, abritera la collection de vidéos (400 actuellement ; 1000 dans un délai d'un an) afin de promouvoir le cinéma français et de conquérir un nouveau public. Un poste de télévision et des écouteurs compléteront ce dispositif.

Les 90m² de magasins du premier étage seront mis en libre accès total ; de petites tables de travail seront dispersées à travers l'espace, certaines seront dédiées à la consultation des nouveaux supports : lecteurs de CDRom par exemple. Un minitel à disposition du public permettra d'interroger la base *on line*.

Le deuxième étage de magasin sera partagé en deux : 50m², situés près du futur escalier et mis en accès libre, abriteront le reste des collections de la bibliothèque ; les rayonnages actuels seront conservés dans les derniers 40m² et constitueront l'espace de stockage.

Conséquences :

Dépose du mobilier existant et remplacement par des éléments plus conviviaux et plus modernes.

Travaux de structures : construction d'un escalier, agrandissement de l'ouverture actuelle vers les nouveaux espaces.

Travaux d'aménagement : revêtement de sol, éclairage, remise en peinture des murs et des plafonds, restauration des fenêtres (ces différents travaux doivent être étudiés très précisément dans une étude confiée à un cabinet d'architectes sous le contrôle du Service de l'Équipement).

b) Transformation de la Galerie Matisse en "salle d'actualité"

La galerie Matisse au rez de chaussée, sera à la fois la tête de pont et la vitrine de la médiathèque ; elle abritera un poste d'interrogation de base de données, des vitrines sonores présentant les nouveautés du disque en France, des vitrines chargées de mettre en valeur des ouvrages ou des vidéos de la bibliothèque, et des ouvrages en libre accès...

Salle d'actualité sur le modèle BPI, les derniers numéros des périodiques y figureront, quelques écrans de télévision projeteront les chaînes françaises, et un écran de démonstration présentera des méthodes de langue et des logiciels.

c) Réaménagement du sous sol

Les quelques 200m² du sous-sol de l'établissement seront intégrés au centre de ressources et abriteront d'une part, une dizaine de cabines d'enseignement du français en libre accès payant ; cette innovation, complétant l'offre de l'IFRU en terme d'enseignement permettra de toucher un nouveau public. D'autre part, un espace modulable, dans sa taille et dans ses usages (environ 100 places) servira de salle de débats, de conférences et de projection.avec un équipement video.

d) Politique documentaire

Il s'agit de remplacer une bibliothèque centrée sur les "humanités", par une médiathèque répondant aux curiosités de l'homme moderne ; la médiathèque développera des fonds dans des domaines tels que les sciences et techniques par exemple.

e) Cohérence avec l'institut

Intégration des activités cinéma au sein de la médiathèque ; mise en place d'une politique commune programmation, acquisitions, animation.

Le Centre de ressources, au croisement du livre et de l'image, permettra à des activités jusqu'alors isolées (cinéma et bibliothèque) de définir, ainsi rapprochées, un véritable projet pour l'Institut.

VI- LES PREALABLES

Cet avant projet, résultat de la réflexion menée par l'équipe de bibliothécaires, demande que plusieurs conditions soient remplies :

1) GROS OEUVRE

Structure du bâtiment : financement à trouver immédiatement pour une étude Service de l'équipement (MAE).

Adaptation des locaux

La visite d'un consultant britannique, spécialiste des constructions, a permis de lever quelques inquiétudes quant à la conformité des locaux de la bibliothèque (hauteur de plafond des pièces en étages, escalier de secours). Mais bien entendu, seul l'avis de la **commission de sécurité** aura force de loi.

Autorisation des travaux

Si cette partie du site est classée comme l'est la salle de lecture, l'autorisation du **Royal Borough of Kensington and Chelsea** est obligatoire.

2) FINANCEMENT

Gros oeuvre et étude : Service de l'équipement (MAE)

Equipement et achat de documentation : FICRE

Equipement et matériel spécifique : budget local (Institut Français)...

3) PERSONNEL

Prévoir un volant important de vacations dès aujourd'hui : recentrage du travail de l'équipe autour de la préparation du projet.

VII - CALENDRIER PREVISIONNEL

Avant fin Novembre 1994

REALISE

Dégraissage de la réserve

Déménagement de la réserve au 2ème étage (don des B6, transfert des bibliographies au 29 QP, ajout d'autres livres disséminés parmi les collections et qui doivent aller en réserve).

Dépose des étagères pour libérer le futur bureau du conservateur. Commencer désherbage et récolement.

Avant fin Décembre 1994

REALISE

Aménagement du bureau 1er étage, cablage électrique, transfert du serveur dans futur placard. (crédits SIAG 1994).

Achat mobilier, ordinateur, téléphone (crédits IFRU 1995).

Enquête sur les publics de la bibliothèque : questionnaire, enquête auprès du public, traitement de l'information.

Janvier-Juin 1995

Préparation des collections à mettre en libre accès : acquisition et traitement des nouveaux documents
Préparation de la rétroconversion 1995
Mise en carton et stockage des ouvrages au sous sol pendant les travaux

Mi-Juin-mi Juillet 1995

Fermeture de la bibliothèque pour gros oeuvre et dépose du mobilier existant.

Mise en place du schéma documentaire centre ressource

Mi-Juillet mi Août 1995

Second oeuvre (électricité, peinture...).

Pose mobilier.

Septembre 1995

Aménagement des locaux.

Déballage des livres.

Signalétique.

Mise en place de la communication
autour des nouveaux services:
médiathèque et centre ressource.

Novembre 1995

Inauguration, réouverture.

Annexe 4

**CENTRE DE RESSOURCES
DOCUMENT DE PROGRAMMATION**

CENTRE DE RESSOURCES
INSTITUT FRANCAIS DU ROYAUME UNI
DOCUMENT DE PROGRAMMATION
MARS 1995

BIBLIOTHEQUE INSTITUT CULTUREL FRANCAIS LONDRES
existant au 1-01-1995

LOCAUX : 200 m2 en libre accès + 400 m2 magasins , intégrés dans Institut Culturel.

PERSONNEL : 4,5 postes (3 cons. + 1 CAFB + 1 BAC) + 10h vacation

COLLECTIONS : 50 000 ouvrages, 187 abonnements , 400 video

DEPENSES ACQUISITION :

budget 1993; 197 000 FF .budget 1994; 189 000FF

EMPRUNTEURS

NB: le prêt à domicile est payant . abonnement annuel =£ 19

1993: 745 inscrits . 1994; 1164 inscrits (ayant une carte valable au 01/01/1994)

PRETS

1993	9275 transactions pour les livres
1993	1583video
1994	9686livres
1994	1499.....video

COMMUNICATION SUR PLACE :1994 :5897 documents

RAPPORT COLLECTIONS/PRETS:

@ livres

9275 prêts pour 50 000 ouvrages , soit 1 prêt pour 5,39 ouvrages

note: moyenne en BM: 2 prêts pour 1 ouvrage , pour collections en libre accès

source:BM Données 1990. DLL

@ video

1583 prêts pour 400 video , soit 4 prêts pour 1 video

note :moyenne en BM; 10 prêts pour 1 video .source :idem supra

HEURES D'OUVERTURE:

1993; 32h par semaine , 42 semaines /an

1994 :35h par semaine , 40 semaines /an

INFORMATISATION: septembre 1993

DATATREK: OPAC + catalogue + acquisitions + circulation

**BIBLIOTHEQUE INSTITUT CULTUREL FRANCAIS LONDRES
SECTION JEUNESSE**

LOCAUX; 86 m2 pas de réserve

PERSONNEL : 1/2 poste +3h vacation

COLLECTIONS : 8000 ouvrages + 1 abonnement

DEPENSES ACQUISITIONS :non différentié

EMPRUNTEURS

NB; le prêt à domicile est payant . abonnement annuel =£ 15/famille

1993 : 710 inscrits (individus)

1994 ; 570 inscrits (individus)

PRETS

1993: 20 950 transactions

1994 ;29194 transactions

COMMUNICATION SUR PLACE

non comptabilisée

RAPPORT COLLECTIONS/PRETS

20 950 prêts pour 8000 ouvrages

soit 3 prêts pour un ouvrage

HEURES D'OUVERTURE

10h/semaine

40semaines/an

BIBLIOTHEQUE IFRU LONDRES : programme

Programme de la centrale	Documents	Places assises	Surface
<i>Section adultes</i>			
Livres.....	26000	45	
Périodiques.....	150		
CDROM.....	50	1	
Discothèque (prêt individuel).....	1000.		
Audiovisuel : vidéocassettes	1000	4	400 m2
<i>Section enfants</i>			
Livres.....	7000	13	
Periodiques.....	10.		80 m2
<i>Salle d'actualité</i>		16	100 m2
Presentation livres;expositions	en vitrines		
Consultation périodiques.....	20		
Consultation CDROM.;1 poste.....			
Consultation base données; 1 poste.....			
Ecoute individuelle (disque);4 points d'ecoute..			
TV : diffusion.;4 postes.....			
33000 livres			
Total services publics	1000. disques 170 périodiques 1000 video 50 cdrom		580 m2
Bureaux.....			
Magasin.....			
Total services intérieurs			120 m2
Total services publics et intérieurs			700 m2

FICHE N° 1 ACCUEIL

- accueil à modifier
- l'accueil à concevoir concernera tous les publics de l'Institut: centre de ressources, cinéma, colloques et conférences: accueil, orientation et box-office.
- créer la liaison avec la salle d'actualité
- l'entrée de l'Institut est à revoir: marquage au sol?

FICHE N°2 SALLE D'ACTUALITE

PROGRAMME

Présentation de l'actualité éditoriale; presse d'intérêt général, ouvrages, disques, CDROM, TV.

Accueil des publics et orientation pour l'ensemble de l'Institut (1 poste de travail)

Consultation sur place . dont lecture de la presse

Un lieu où l'on circule et où l'on s'installe.

SITUATION

Rdc à l'entrée de l'Institut

Tous les publics de l'Institut passeront devant la salle d'actualité.

SUPERFICIE

Salle Matisse: 50 m² accueil: 50m²= 100m².

DESCRIPTIF

- une banque d'accueil tournée vers l'entrée de l'Institut.
- un espace de présentation presse en libre service; journaux sur baguettes et magazines sur mobilier spécialisé; en cours+ 1mois. 20 abonnements.
- un espace de consultation: fauteuils bas+tables basses.(1 fauteuil=2,5 m²); 6 places
- un espace de présentation des exemplaires reçus à titre gratuit; nouvelles revues ; un bac en libre service.
- un espace musique: écoute individuelle de nouveautés présélectionnées.
2 postes: 4 casques→ 4 places assises.
- un espace de consultation CDROM; un poste avec possibilité de prise de notes.
- un espace écoute TV française ; un mur d'écrans+casques pour consultation individuelle et donc possibilité de s'asseoir pour regarder(4 fauteuils bas).
- un espace d'interrogation bases de données; un poste sur lequel on puisse travailler à deux: un bibite lecteur (interrogation sur RV, service payant).
- vitrines pour présentation d'ouvrages: vitrine verticales et horizontales (8 vitrines amovibles).

TRAITEMENT SOUHAITE

Clarté, modernisme, ouverture.

CONTRAINTES TECHNIQUES

Sol en marbre; pb pour le câblage

pas de personnel spécialisé.

Ouverture maximale: ceci suppose l'installation d'un portillon antivol (consultation des journaux et magazines en libres service, circulation en sens unique).

FICHE N°3 LANGUES ET LITTÉRATURE

PROGRAMME

- accueil; renseignements et orientation-prêt centralisé
- service renseignement rapide
- présentation des collections langues et littérature; fonds de référence non spécialisé (environ 800 ouvrages) (documentation sur la France.
- entrée et sortie de l'ensemble de la section adultes.
- salle de travail sur place.
- animations: rencontre avec des auteurs, des traducteurs pour un public de 30 personnes au maximum.

SITUATION

- 1er étage après portes vitrées et système de protection antiviol.
- liaison avec les étages publics et service intérieur.

SUPERFICIE

200 m² +mezzanine.

DESCRIPTIF

- banque de prêt
- 45 places assises hautes-tables
- 500 m linéaires de rayonnages sur 2 niveaux ;15000 ouvrages + 30 abonnements
- OPAC
- photocopieuse
- espace d'exposition d'ouvrages sous fenêtres;
- problème d'éclairage rampes néons à remplacer?

TRAITEMENT SOUHAITE

salle classée; seuls des aménagements de détails sont possibles:

- les espaces jusqu'à présent consacrés aux périodiques, seront transformés en espace de présentation exposition des nouveautés
- l'OPAC sera déplacé afin d'être plus visible ;en face de la banque de prêt avec chaise et possibilité de prise de notes+imprimante?
- la photocopieuse sera placée du côté des salons.
- les catalogues manuels seront supprimés à l'issue de la rétro-conversion.
- enfin, une 2ème phase de travaux devrait permettre une restauration de type conservatoire de la salle

aménagements physique:

- élargissement des passages communiquant avec les magasins(rdc et mezzanine)

FICHE N°5 SCIENCES HUMAINES ,SCIENCES ET TECHNIQUES

PROGRAMME

- présentation des collections sciences humaines, histoire, sciences et techniques
- consultation sur place (espaces individuels de travail).
- circulation des publics.
- un poste de travail bibliothécaire.
- bureau du conservateur: ouverture sur la bib (remplacer mur par paroi vitrée ?).

SITUATION

1er étage après l'escalier en "bout de chaîne " pour les lecteurs.

SUPERFICIE

100 m²

DESCRIPTEUR

- présentation des collections livres et périodiques; 6000 volumes+50 abonnements.
- 10 tables de travail individuel; chaises+tables (3 m² par poste).
- un poste consultation CDROM(4 m²).
- un poste de travail bibliothécaire+OPAC.
- un bureau conservateur.

TRAITEMENT SOUHAITE

Clarté, modernisme, confort.

CONTRAINTES TECHNIQUES

- plafonds très bas.
- création d'un escalier
- éclairage à repenser
- bruit; les fenêtres donnent sur la cour de récréation.
- problème d'ouverture de fenêtres: actuellement à cet étage aucune fenêtre ne peut être ouverte: simples vitres.

FICHE N°6 SERVICE INTERIEUR

PROGRAMME

- un bureau "paysager" pour 6 personnes ; 15m² par poste ; administration et traitement des documents ; chaque poste est doté d'un computer +2 imprimantes.pour l'ensemble.
- espace de stockage pour les ouvrages en "instance";au maximum 2000 (50 mètres linéaires)
- documentation professionnelle;15m linéaires.

SITUATION

2ème étage après l'escalier; en "bout de chaine " ; pas accessible pour les lecteurs;

SUPERFICIE

100 m²

DESCRIPTIF

- 6 bureaux permettant la gestion et entretien des fonds documentaires; réception et manutention des collections, acquisitions et catalogage, traitement matériel des documents pour leur mise en libre accès

*administration; suivi du budget, suivi de l'informatisation.

*stockage de fournitures, de matériels...

*réception de fournisseurs.

* les réunions de personnel se dérouleront dans les espaces publics aux heures de fermeture.

*coin "café".

- une réserve permettant le stockage de 3000 ouvrages ,soit 100 m linéaires: non ouverte au public

NB:- la bib dispose d'un espace de stockage au sous sol du 29QP(80 m²)., equipe de rayonnages de type compactus

- installation du répondeur téléphonique dans la réserve (cablage téléphonique).

TRAITEMENT SOUHAITE

Clarté, modernisme, confort.

CONTRAINTES TECHNIQUES

- plafonds très bas.
- création d'un escalier
- éclairage à repenser
- bruit; les fenêtres donnent sur la cour de récréation.
- problème d'ouverture de fenêtres: actuellement à cet étage aucune fenêtre ne peut être ouverte: simples vitres.

FICHE N°7 JEUNESSE

Maintien de l'existant

Informatisation en cours : cablage prévu pour l'année 1995

FICHE N°8 AUTO APPRENTISSAGE DU FRANCAIS

PROGRAMME

- 10 postes individuels laboratoire de langue; service "à la carte" sur RV; service payant.
- présentation d'une collection de méthodes audio(visuelle s) d'auto apprentissage du français: généralistes et spécialisées.

SITUATION

Sous sols après réaménagement des lieux.

SUPERFICIE

Environ 50 m²

CETTE PARTIE DU PROGRAMME EST PREVUE POUR LA DEUXIEME
TRANCHE DE TRAVAUX:1996

FICHE N°9 SALLE VIDEO

PROGRAMME

- salle pour diffusion de films video (documentaires) pour 80 personnes
- salle modulable pour accueillir conférences, réunions, séminaires.

SITUATION

- sous-sol après réaménagement des lieux

SUPERFICIE

Environ 80 m²

**CETTE PARTIE DU PROGRAMME EST PREVUE POUR LA DEUXIEME
TRANCHE DE TRAVAUX:1996**

ANNEXE: CONSTRUCTION D'UNE CUISINE POUR LE CAFE MELIES

PROGRAMME

- confection et stockage de la petite restauration servie sur place et lors des réceptions de l'Institut

SITUATION

- sous-sol après réaménagement des lieux

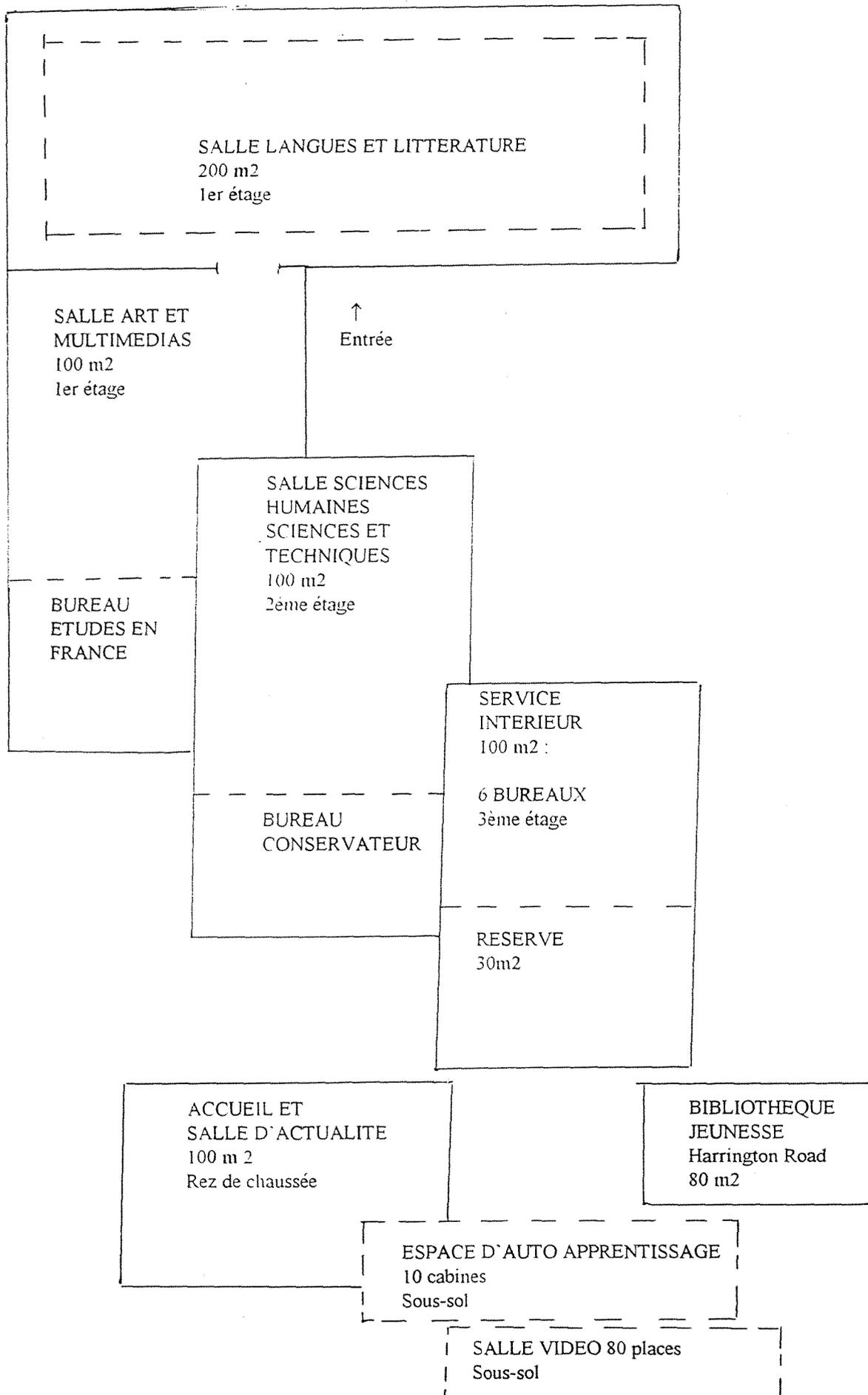
SUPERFICIE

- 15 m² pour la cuisine et 8m² pour le stockage

DESCRIPTIF:- répondant aux normes d'hygiène et de sécurité (législation britannique)

- un évier double bac
- un évier simple
- une évacuation des eaux usées
- une arrivée eau chaude/froide (éviers+lave-vaisselle)
- gaz (rotissoire, cuisinière, four)
- électricité (puissance domestique)
- une hotte aspirante
- une table de travail métallique
- puisard central (lavage à grande eau)
- monte-charge vers le café

NB:Le café MELIES situé au rez de chaussée de l'Institut est en gérance



CENTRE DE RESSOURCES DE LONDRES
SCHEMA D'IMPLANTATION

Annexe 5

**INSTITUT FRANÇAIS DE LONDRES
PROJET CULTUREL D'ÉTABLISSEMENT**

Institut français
Londres

Projet culturel d'établissement

Juin 1995

A) L'Institut français, une définition

A la question, qu'est-ce que l'Institut français aujourd'hui, on peut répondre : il s'agit d'abord d'un établissement d'enseignement de la langue, perçu également de manière assez générale par le public comme le lieu de référence à Londres pour "toutes sortes d'informations sur la France".

Auprès du grand public, la réputation de l'Institut, dans le domaine culturel, s'est principalement faite autour de sa salle de cinéma.

Mais au delà d'un lieu (deux bâtiments), c'est surtout un label "culturel", une qualification utilisable intra ou extra muros : qu'il s'agisse des échanges universitaires, tradition historique et bien marquée de l'Institut, ou des échanges artistiques qui doivent exclusivement désormais s'organiser à l'extérieur de nos murs.

C'est autour de ces fonctions que s'est donc construit le projet de ce que l'on peut appeler:

Institut français
The Official French Government Centre of Language and Culture

Nous ne traiterons dans cette partie que de l'utilisation du bâtiment dit "culturel" (17 Queensberry Place). Un document détaillé sur la politique du service des cours et sur ses perspectives de développement parviendra ultérieurement au Département.

B) Demain, quand et comment ?

L'Institut français se propose en effet, dans les mois à venir, de redéfinir de manière assez radicale sa mission "culturelle".

La réouverture en avril 96 du bâtiment qui abritera un centre de ressources, une médiathèque, un cinéma et un restaurant marquera de manière très frappante aux yeux de nos partenaires et de notre public cette volonté d'une présence renforcée.

Loin d'être d'ordre purement administratif, le rapprochement des missions de l'Institut et du Service Culturel aura également des conséquences immédiatement "visibles" pour l'ensemble de nos interlocuteurs.

Redéfinir en l'occurrence signifie: préciser, donner de la cohérence, moderniser. Il importait donc, dans le travail de réflexion qui a été fait ces derniers mois par l'ensemble de notre équipe, de revenir à la mission (ou aux missions) essentielle(s) de l'Institut.

Dans un second temps, il nous appartenait de rapprocher ces missions des instructions données par la réforme de la Direction Générale.

Il nous a donc été possible de demander les moyens nécessaires pour la réalisation d'un pareil projet. La réponse nous a été essentiellement donnée par la création des centres de ressources sur la France contemporaine. Le projet de Londres, largement fondé sur l'analyse des ressources documentaires existantes et des besoins et sur une véritable concertation des différentes équipes de l'Ambassade, a été retenu et considéré comme prioritaire par le Département.

Une première tranche d'équipement (0,75 MF) sur 95 et l'ouverture d'un programme de travaux (5 MF) ont permis au projet d'être lancé dès cette année. Une seconde tranche d'équipement sur le FICRE 96 devrait permettre d'achever l'opération.

L'augmentation de l'enveloppe générale du poste en 1996 (préconisée par le Département et dont on peut espérer qu'elle permette d'abonder la subvention de l'établissement) achèvera de soutenir cet effort financier important. La programmation 1996 devra refléter cette première volonté d'intégration du Service Culturel et de l'Institut.

Le nouveau bâtiment pourra donc être officiellement ouvert au public en avril 1996.

A cette date, le rapprochement des missions, des moyens et des équipes de l'Institut et du Service Culturel sera complètement réalisé. La programmation 1997 s'en fera le reflet fidèle.

C) Un projet d'établissement

1) Les missions principales

La réforme de la DGRCST insiste sur le rapprochement des réseaux et sur la bonne association de l'ensemble du dispositif culturel à la marche de l'Ambassade.

La redéfinition de la mission culturelle de l'Institut autour du projet de centre de ressources sur la France contemporaine se fonde sur cette nécessaire intégration au sein du Service Culturel. De nombreux rapprochements (livre, cinéma, échanges artistiques) ont déjà été effectués récemment. D'autres s'annoncent : ressources documentaires, coopération universitaire, coopération linguistique et éducative, coopération audiovisuelle... rapprochements des équipes, mais également des moyens. En facilitant les procédures à travers, principalement, l'autonomie financière d'un établissement, cette politique de mise en commun des ressources permettra de réaliser de substantielles économies d'échelle.

Emanation du Service Culturel, vitrine et outil de l'Ambassade, l'Institut se doit de travailler de concert avec ses différents services: Chancellerie (principalement le Service de Presse), Consulat, Service Science et Technologie, Poste d'Expansion Economique, Lycée Français, Office du Tourisme (service apparenté)...

Quant aux priorités énoncées par le Ministre en juillet dernier, elles se retrouvent très largement dans le projet du nouvel institut:

- promotion de la langue française

L'établissement, maison d'enseignement mais aussi outil de coopération avec le système éducatif local (formations de formateurs, mise en place de cours dans/et/ou/avec des institutions britanniques).

- développement de la coopération universitaire

De par sa tradition, l'Institut français est bien placé pour donner à cette politique les moyens qui lui font actuellement défaut tant à Londres que sur l'ensemble du territoire. A côté de la coopération universitaire, l'Institut doit assurer pour le Service Culturel la politique de diffusion du livre français.

- renforcement de notre présence audiovisuelle

Avec la reconstitution d'une antenne audiovisuelle à Londres, le centre de ressources devra être l'outil de cette politique: images des télévisions françaises, constitution d'une vidéothèque (fictions et documentaires), rencontres de professionnels des deux pays, salle de cinéma diffusant deux films par jour, véritable instrument de promotion du cinéma français.

La mise en place d'un centre de ressources permettra ainsi de répondre aux innombrables demandes d'information (y compris dans le domaine scientifique et technologique), de conquérir un nouveau public et d'offrir de la France une image renouvelée.

II) La spécificité Livre/ Image du centre de ressources

Le bâtiment du 17 Queensberry Place, avec son centre de ressources, sa médiathèque et son cinéma devra constituer une sorte de " *Maison française du Livre et de l'Image* ". Notre mission de service public nous conduit, dans un pays de l'importance de la Grande-Bretagne, à aider à la promotion de ce que nos partenaires soutiennent avec le plus de difficulté: d'une part la diffusion de la pensée française (échanges universitaires, Livre, traductions), d'autre part la dimension audiovisuelle (films français, programmes TV).

Une salle de cinéma parfaitement équipée et une médiathèque totalement repensée, voilà deux outils pour mettre en oeuvre cette politique.

Un peu de volontarisme n'est pas superflu. De considérables enjeux d'influence intellectuelle et culturelle se tissent à travers la promotion du livre et du film. A quoi s'ajoutent pour ce dernier domaine des enjeux d'ordre économique.

III) Le Centre de ressources, un projet fédérateur

Très rapidement, il est apparu que le bâtiment du 17 Queensberry Place devait être un outil au service de notre coopération en même temps qu'une vitrine de la présence française.

Associant l'ensemble des services de l'Ambassade, le projet d'un centre de ressources sur la France contemporaine est devenu une priorité de notre action culturelle et linguistique dans ce pays. Il s'agit, d'ailleurs, à bien des égards, d'un rééquilibrage avec nos partenaires britanniques qui font preuve, depuis des années, avec le British Council à Paris, d'un souci de rationalisation et d'efficacité dans leur offre documentaire. Ce centre de ressources et d'information qui verra le jour en avril 1996 devra de la même manière accroître et favoriser la connaissance et la compréhension de la France en Grande-Bretagne.

Ce projet ne doit certainement pas apparaître comme la seule modernisation de la bibliothèque mais comme une refonte globale de notre dispositif culturel, un renforcement radical de sa cohérence aux yeux des publics et des personnels.

Un état des lieux de la ressource documentaire française existant en Grande-Bretagne nous a convaincus qu'il existe un public britannique extrêmement important et motivé que l'éparpillement des collections, leur désuétude et leur difficulté d'accès, ne satisfont pas. Ce centre de ressources permettra de disposer d'informations fiables et rapides sur la France contemporaine. Le champ des humanités étant bien couvert par les collèges et les universités, nous développerons essentiellement les collections liées à l'actualité et à la culture contemporaines françaises (politique, économie, société, sciences...).

La bibliothèque sera complètement modernisée, transformée en médiathèque en libre accès avec un catalogue informatisé, un fonds ouvert à tous les supports (livres, CD-ROM, vidéo, disques, livres cassettes) et un accès aux autoroutes de l'information par le réseau Internet. L'actualité, grâce à la présence des chaînes françaises et de la presse, sera mieux couverte. Cette vocation multi-média coïncidera bien avec la dynamique de l'institut autour du livre et de l'image.

La situation du bâtiment de Queensberry Place (le seul bâtiment de l'Etat français qui soit ouvert au grand public), son excellente localisation au centre du dispositif français (dans le même pâté de maison que le Service culturel, le Lycée, le Service Scientifique, le Consulat, à une station de métro du PEE et de la Chancellerie) font de l'Institut le lieu idéal pour installer la tête de réseau du dispositif documentaire pour la Grande-Bretagne.

Ce centre de ressources devra fonctionner comme tête de réseau pour le reste du pays. Un réseau qui comprendra aussi bien nos établissements hors de Londres (Oxford, Cambridge, Manchester, Glasgow, Edimbourg) que les universités britanniques ou certains établissements d'enseignement secondaire. Les 16 centres Comenius, bien répartis à travers l'ensemble du pays, accessibles à tous les publics, spécialisés dans les ressources documentaires sur l'enseignement des langues, seront des relais idéaux pour étendre le maillage du réseau télématique irrigué par le centre de Londres. Outre la fonction d'information et de fourniture de données pour le public londonien, ce centre de ressources aura une fonction de redistribution et d'orientation vers les autres ressources disponibles dans la ville, le pays ou les organismes spécialisés en France.

Il apparaît également important que ce centre de ressources soit un instrument de coopération avec l'ensemble des bibliothèques (universitaires, locales) britanniques.

Doté d'une salle d'actualité qui jouera le rôle d'un pôle professionnel sur les documents multimedia culturels, en liaison étroite avec le bureau du livre, le centre de ressources entend ainsi devenir le passage obligé de tous ceux qui se soucient de langue et de culture françaises, de l'universitaire au simple touriste.

Quant à la présence, au sein du centre de ressources du centre de documentation sur les études en France, elle renforcera la cohérence de l'Institut fondée sur le triple pôle enseignement du français/ échanges intellectuels/ centre d'images. Tout étudiant britannique désireux de poursuivre des études en France sera ainsi susceptible de fréquenter l'établissement.

Développement:

I) Un projet au service d'un établissement d'enseignement

II) Les échanges intellectuels

III) Un centre d'images

IV) Les échanges artistiques

V) De nouveaux partenaires, un nouveau public

I) Un projet au service d'un établissement d'enseignement

Largement financé par le produit des recettes de cours, cet institut qui est l'un des plus importants établissements d'enseignement de notre réseau se devait de construire son projet culturel *autour* de la valorisation de la langue et de la culture et non, comme ce fut quelque peu le cas, autour de l'organisation de manifestations artistiques intramuros. Déjà par nature hybride, un établissement comme le nôtre doit se garder de construire son projet culturel *à côté* de sa mission enseignante mais bien au contraire en *relation directe et évidente*. Cette "Maison française du Livre et de l'Image" imaginée dans le bâtiment du 17 Queensberry Place en est la manifestation et son premier public doit être celui des étudiants de l'Institut et des apprenants en langue française en général.

- représentation et communication externe

Cette "Maison française" permettra de dépasser la représentation du français, langue de la culture classique. Les outils du centre de ressources (CD Rom, Internet, télévisions, presse, etc), ses nouvelles collections (sciences, économie, documents de société et d'actualité sur la France contemporaine) développent l'idée du français, langue de communication, internationale, professionnelle, véhicule de la francophonie. Une récente enquête réalisée auprès de notre public rappelait que la motivation de deux tiers de nos étudiants tenait à cette double image du français: langue utile/ langue de culture et de plaisir (l'allemand étant perçu seulement comme une langue utile, l'italien comme une langue de culture...).

L'existence de cette "Maison française" au sein de l'Institut sera donc bien entendu un des éléments de valeur ajoutée pour les cours de l'Institut, un argument non négligeable dans la publicité et la vente de ces cours, une justification de tarifs relativement élevés.

-représentation et communication interne

À côté des publics étudiants, on peut espérer que nos enseignants trouveront plus de cohérence à ce que les revenus de nos cours soient investis dans des outils à l'usage de leurs étudiants (bibliothèque, centre de ressources, cinéma) plutôt que dans des manifestations artistiques à l'intérieur de nos murs, certes de qualité, mais attirant des publics limités et apparaissant nécessairement comme "dispendieuses". L'établissement gagnerait ainsi en cohérence et les équipes de même.

En redonnant prestige et public au bâtiment dit " culturel ", nous renforçons la motivation, la fidélisation et le sentiment d'appartenance à l'établissement de nos équipes administratives et enseignantes. Nos professeurs sont en effet des vecteurs essentiels de communication par leurs contacts quotidiens avec les étudiants britanniques, par leurs implications dans les entreprises londoniennes et dans les autres établissements où ils enseignent parfois et par leur intégration personnelle souvent forte dans le monde anglais.

-publics et modes de fréquentation

Le centre de ressources accueillera dans le bâtiment dit " culturel " un centre d'auto-apprentissage du français, faisant largement appel aux nouvelles technologies. Les étudiants se déplaceront régulièrement d'un bâtiment à l'autre, effaçant progressivement le fossé aujourd'hui existant. Cette " *Maison française* " sera ainsi à leur disposition tout au long de leur scolarité.

Si l'on souhaite que cette " *Maison française* " soit un complément, un prolongement de l'enseignement de la langue, il importe de développer :

- * les activités cinéma (forte demande, comme une récente enquête l'a montré)

- * les fonds et les supports spécifiques pour faciliter l'accès progressif au texte en français grâce au son et à l'image en particulier

Par ailleurs, l'existence de cette " *Maison française* " permettra de maintenir le contact avec la langue et l'intérêt pour la culture aux étudiants qui cessent de venir aux cours (manque de disponibilité, ressources financières limitées, besoin de faire une pause dans l'apprentissage). Il est important de fidéliser ce public d'étudiants anciens ou récents, susceptibles de reprendre des cours dans un avenir proche.

Le grand public et les étudiants d'autres institutions trouveront dans ce centre de ressources ce qu'ils ne trouveront pas ailleurs (informations sur les études en France par exemple...), démarche qui pourra constituer une première étape avant l'inscription à nos cours.

Un public d'étudiants potentiels atypiques pourra être aussi attiré par le centre de ressources: individualistes forcenés, adultes aux besoins très pointus, cadres à la disponibilité irrégulière à qui il faudra pouvoir proposer aussi bien des possibilités d'auto-apprentissage libre ou guidé que des formations sur mesure combinant auto-apprentissage et cours particuliers ou par téléphone...

Enfin, le centre de ressources sera particulièrement utile aux enseignants britanniques. Il s'agit là d'un public essentiel, à soigner: ce sont des prescripteurs qui recommandent nos cours et nos services auprès de leurs étudiants ou du moins les font connaître.

La dimension Images/ Ecrit qui définit le bâtiment du 17 Queensberry Place ne peut donc être que profitable aux cours de l'Institut: le recours à la médiathèque et à ses fonds, la fréquentation des programmes cinéma et vidéo sont des compléments précieux dans l'apprentissage de la langue.

II) Les échanges intellectuels au sein de l'établissement

Dans le cadre du nouveau centre de ressources, les échanges intellectuels viseront à promouvoir la recherche, à développer des enseignements d'excellence (échanges universitaires) et à diffuser la pensée française (politique du livre).

-Promotion de la recherche et échanges universitaires

Outre la promotion de la langue, la coopération inter-universitaire doit permettre de développer une coopération au niveau des élites et donc de favoriser le maintien d'un vaste réseau d'influence.

Les activités de recherche dans le cadre d'échanges bilatéraux (colloques, séminaires, conférences) trouveront dans le futur centre de ressources un espace d'accueil idéal. Es-qualités, le directeur de l'Institut est membre du conseil d'administration de l'*Institute of Romance Studies* comme de l'*Institute of Historical Research* de l'Université de Londres. Nos relations avec des instituts de recherche, la *London School of Economics*, le *London Centre for International Relations* de l'Université de Kent à Canterbury et les différentes universités londonniennes nous permettent de diversifier la programmation des activités d'échanges académiques de l'Institut, d'organiser des conférences et des séminaires dont certains attirent des publics importants et peuvent déboucher sur la parution d'actes.

L'Institut entend, au cours des mois à venir, développer ses coopérations avec l'ensemble des départements de français, d'histoire, de philosophie, de sciences humaines des universités de la région londonienne. Il paraît également important, avec des moyens nouveaux, d'étendre nos coopérations avec des universités situées dans des parties du pays dépourvues de relais institutionnels français (Nord, Pays de Galles). Un réseau interuniversitaire qui prendrait en compte nos implantations d'Oxford, de Cambridge, de Manchester, d'Edimbourg, de Glasgow et de Londres pourrait se révéler très efficace.

Un certain nombre d'opérations dans le domaine de la recherche et de la réflexion scientifiques semblent également être prometteuses (Pasteur, Séminaire Science et Médias).

De même le possible renforcement des liens entre l'Institut et l'Université de Lille III permettra de développer une coopération décentralisée avec la région Nord. En réactivant le lien traditionnel qui unit l'Institut à Lille (propriétaire du bâtiment de Queensberry Place), nous pouvons imaginer de nouveaux échanges comme de nouvelles certifications ou équivalences de diplômes.

Ce partenariat avec les universités permettra le développement qualitatif et quantitatif de nos cours (délocalisation géographique, ouverture à des publics n'habitant pas l'Ouest ou le Sud-Ouest de Londres). La tradition universitaire, le statut "officiel" de l'Institut (caution de l'Ambassade) et sa longue histoire (1910) sont des garanties pour ces universités qui reconnaissent également l'expertise de notre établissement dans la formation linguistique.

Notre capacité à faire appel à des experts venant de France, notre expérience préalable dans les formations de type universitaire (DUEFE, Collège de secrétariat), notre lien avec l'Université de Lille, la souplesse et la rapidité de nos interventions (contrastant avec les lourdes machines universitaires), notre environnement géographique (South Kensington) et humain français sont d'autres atouts. L'existence d'un centre de ressources, d'une salle de cinéma, d'une médiathèque moderne et d'un bureau du livre apte à aider des publications fourniront enfin un cadre et des moyens dignes de la qualité des échanges universitaires de l'Institut.

Divers types d'interventions seront possibles: cours assurés par l'Institut dans des universités, cours à l'intention d'un public spécifique et pour le compte d'une institution, formation universitaire bilingue assurée par l'Institut et une autre institution menant à un diplôme reconnu par une université britannique et une université française (projet maîtrise bilingue en relations internationales de l'Université de Kent).

Participant ainsi pleinement aux véritables enjeux de la coopération franco-britannique, l'Institut devrait pouvoir être doté dans le cadre de sa subvention, de crédits de coopération linguistique et éducative (limités à une ou deux opérations en 1996). Le Service Culturel trouvera dans la souplesse de notre gestion une manière efficace et rapide de mettre en place des programmes de coopération.

- Une politique du livre coordonnée

Cette politique de promotion de la pensée et de la langue françaises sera complétée par la mise en oeuvre d'une politique de diffusion du livre à laquelle le futur centre de ressources prêtera idéalement son cadre et ses services.

Le bureau du Livre (avec un CSN) profitera ainsi des collections et des outils du centre de ressources, des richesses d'une médiathèque, qui pourra, à bien des égards, constituer une sorte de "vitrine de présentation" du livre et de l'édition français. Par ailleurs, la coopération universitaire propre à l'Institut ne peut être qu'enrichissante, si l'on considère la liste des invités de l'établissement (Bourdieu, Kristeva, Duby, Bedarida, Fumaroli, Lacouture, Augé...) et la qualité des éditions universitaires avec lesquelles l'Institut travaille.

Le bureau du Livre qui suit les traductions d'auteurs français et en soutient un certain nombre a vocation, au sein de l'Institut, à assurer le lancement médiatique de ces ouvrages, en pleine concertation avec les éditeurs britanniques.

La création, à l'automne 96, d'un salon professionnel de la traduction dans les locaux de l'Institut (en alternance avec ceux du British Council à Paris) permettra de faire le point sur la traduction de textes entre nos pays et manifestera notre désir d'ancrer notre relation avec l'écrit également sur le plan de la diffusion et du marché du livre. Un fonds Traductions (littérature britannique en français) a d'ores et déjà été mis en place.

Les deux revues d'actualité de l'édition française éditées en langue anglaise par le Bureau du Livre seront mises à la disposition du public sur Internet. Elles sont destinées aux libraires, bibliothécaires et éditeurs de Grande-Bretagne. Mais nous pourrions également constituer une précieuse base de données pour nos autres ambassades dans des pays de langue anglaise.

Enfin l'Institut souhaite développer, autour du centre de ressources, une activité proche de celle d'un "*observatoire des relations franco-britanniques*". En explorant les malentendus historiques et contemporains, la complexité et la richesse de cette relation à travers des colloques, conférences et des publications et grâce à la constitution d'un comité scientifique et l'invitation de "passeurs", sortes de médiateurs ou go-between des deux pays, l'Institut pourra devenir rapidement *le* lieu où cette relation et cette différence s'expriment le plus librement du monde. Ces lectures expertes de l'actualité et de la presse, ces confrontations de modèles et d'attitudes face aux grandes questions (l'Europe, l'immigration, l'exclusion, l'Etat et la culture...) sont un complément naturel du travail effectué au quotidien par la Chancellerie, le PEE...

Alterner et mener de front la recherche scientifique dans le cadre de colloques et séminaires de pointe, et assurer à la pensée française publiée la diffusion la plus large possible: telles sont les vocations complémentaires des échanges intellectuels dans le cadre du futur centre de ressources. Quant au recours à l'image, autre spécificité de l'Institut, il ne peut qu'enrichir le programme des colloques et conférences ou même, à l'occasion, lui donner des thématiques.

III) Un centre pour l'Image

L'existence d'une salle de cinéma de 320 places très bien équipée (Dolby) à l'intérieur du bâtiment, la création pour mars 96 d'une salle vidéo/conférences de 70 places (avec possibilité de traduction simultanée) et la transformation d'une bibliothèque poussiéreuse en une médiathèque riche de nouveaux supports visuels sont des atouts importants pour développer la dimension "audiovisuelle" de l'Institut.

Le rétablissement d'un poste d'attaché audiovisuel est un élément déterminant dans cette stratégie.

- *Cinéma, cinémas*

Le grand intérêt porté par les Britanniques au cinéma français s'est déjà manifesté à travers le succès rencontré par la salle de l'Institut et par l'estime dans laquelle nous sommes tenus par les professionnels de ce pays (distributeurs, responsables de festivals). Ce travail, réalisé depuis des années, a porté ses fruits et c'est sur ce capital constitué par les équipes précédentes que nous nous proposons de développer de manière très importante l'activité cinéma de l'Institut.

Un comité franco-britannique rassemblant des professionnels des deux pays (dont Unifrance films, le MAE, le London Film Festival, des distributeurs français et britanniques, l'INA, la Cinémathèque, le Centre Pompidou, la Vidéotheque de Paris, le Louvre, le BFI...) nous aidera à monter notre programmation.

L'objectif est de passer d'une projection par semaine (janvier 95) à une projection cinéma par jour (du lundi au samedi compris) et à cinq après-midis de projections vidéo (du lundi au vendredi) en avril 96.

La grande salle offrira les programmes suivants:

- *Deuxième vision*: il s'agit, grâce aux distributeurs britanniques, de prolonger la vie commerciale d'un film français en le présentant en " reprise" dans notre salle.

- *Avant-premières*: tout film français distribué dans ce pays est à priori présenté et lancé (sauf festivals) en avant-première dans notre salle.

- *Partenariat Unifrance*: promotion du jeune cinéma français et des films récents (week-ends Unifrance).

- *Cycles*: cartes blanches, séries thématiques, auteurs, stars, films muets, cinéclub classiques.

- *Autres*: soirées spéciales, matinées scolaires, week-ends thématiques pour les enseignants.

L'ouverture à des cinématographies étrangères faisant appel à la langue française (Belgique, Suisse, Canada, Afrique, pays arabes, etc) ou à des capitaux français pour les coproductions (pays d'Europe centrale) permettra d'étendre notre répertoire. De même un certain nombre de cinématographies européennes mal représentées en Grande-Bretagne (y compris dans la langue originale, avec sous-titres anglais) pourraient nous aider à constituer notre programme: Portugal, Grèce...

- Autres images, retour à l'écrit

La petite salle (vidéo) offrira une programmation continue l'après-midi. Programmes télévision, cinémas marginaux, une histoire du cinéma français, documentaires culturels (Arte, Palette, Ina), sciences humaines et sciences et techniques (La Villette), nouvelles technologies, matinées scolaires...

De même des accords avec la BBC et Channel 4 devraient permettre de présenter des documentaires à des professionnels et de lancer des séries. Des invitations faites à des critiques ou des universitaires français (cours suivis, colloques ou conférences) pourront idéalement faire le lien entre la triple vocation de l'Institut: établissement d'enseignement, espace pour les échanges intellectuels et universitaires, centre de ressources (image/écrit).

La vidéothèque de fiction de la médiathèque sera également renforcée avec un fonds de référence sur le cinéma français et une collection " jeunes réalisateurs".

La médiathèque riche de ses nouveaux supports (CD, Vidéo, CD Rom, etc) devra pouvoir ainsi, à travers son fonds, refléter cette double orientation image/écrit.

Un grand nombre d'opérations manifesteront en effet le lien entre l'écrit et l'image(Prévert) et renforceront les complémentarités entre la médiathèque, le centre de ressources, le cinéma.

- Echanges, coopération audiovisuelle

L'attaché audiovisuel sera invité à organiser régulièrement dans ce lieu des rencontres de professionnels des deux pays et à inviter auteurs et comédiens français à venir soutenir la distribution de leurs films.

Là encore, nous devons être tête de réseau pour l'ensemble de la Grande-Bretagne et continuer à aider des festivals à (et hors) Londres, à prêter des films, inviter des professionnels en France.

Travaillant directement avec le programmeur cinéma de l'Institut, l'attaché audiovisuel devra pouvoir imaginer des programmes pour soutenir l'activité de la Maison française d'Oxford ou pour aider la Délégation de Cambridge, l'Institut d'Edimbourg et nos implantations à Manchester et Glasgow à développer leurs coopérations.

Quant aux missions traditionnelles d'un attaché audiovisuel (informations réciproques, revue de presse, suivi des dossiers audiovisuels), elles prendront plus de relief dans le cadre d'un établissement à forte visibilité.

IV) Les échanges artistiques

Il est illusoire, vain et coûteux, de prétendre organiser au sein de l'établissement des manifestations artistiques: théâtre, danse, musique, arts plastiques. Souvent mal perçues par le public de l'établissement, n'attirant que de faibles publics, ignorées, peu considérées, voire critiquées parce que concurrentes par les professionnels (producteurs, responsables artistiques, critiques) et ne représentant aucun enjeu d'ordre professionnel pour les artistes, ces manifestations ne contribuent guère à faire connaître les créateurs ou interprètes contemporains français, y compris les plus jeunes.

Dès le mois de novembre 1995, l'ensemble des moyens attribués à ce secteur l'ont été uniquement à des projets de coopération, accueillis dans des structures britanniques. Ces partenaires sont à la fois nombreux et de grande qualité et ils sont reconnaissants à l'Institut et au Service culturel de se rapprocher d'eux pour monter des projets souvent ambitieux.

Si notre politique en 1996 devrait nous conduire à décentraliser le plus possible nos actions (notre présence à Londres dans le cadre des grands festivals de musique, de théâtre ou de danse, dans les salles de concerts, galeries et musées, est bien établie), nous poursuivrons également une série d'actions intramuros autour de la parole et de l'image. Ces rencontres avec de grands créateurs ou interprètes contemporains (Boulez, Christie, Menuhin, Nouvel) sous la forme de films suivis d'une rencontre connaissent un beau succès. De même la médiathèque, le centre de ressources et la programmation vidéo et cinéma feront la part belle aux échanges artistiques: réseaux, livres, films, disques...

V) De nouveaux partenaires, de nouveaux publics

De nouveaux partenaires

- Un lien renforcé avec le British Council France tandem

Le rapprochement des missions, moyens et équipes de l'Institut français et du Service Culturel a été pensé à Londres dans une perspective semblable à celle qui a présidé au développement du British Council à l'étranger et plus particulièrement à Paris. En nous constituant en Grande-Bretagne comme une sorte de "French Council" et en adoptant la même structure que notre homologue britannique, nous faisons l'aveu d'un certain "retard" en terme de dispositif culturel (pour la partie Institut, bien entendu). Notre projet de centre de ressources est copié sur le leur: médiathèque, centre d'informations sur la Grande-Bretagne, les études... pas d'activités artistiques intramuros, mais un travail très actif de coopération avec les partenaires culturels français.

Nos missions respectives sont devenues tout à fait équivalentes et nécessairement complémentaires, du moins dans le domaine culturel et dans celui de l'information et des ressources documentaires (les deux médiathèques de Londres et de Paris seront appelées à travailler ensemble). Il nous est donc apparu impossible de développer une politique sans se soucier de la partager avec notre homologue à Paris.

Ainsi est né, de notre initiative, **tandem**, magazine bilingue, tiré à 30.000 exemplaires, "a franco-british art review", qui fait trois fois par an le point sur les échanges culturels entre la France et la Grande-Bretagne. Le succès de la formule et du premier numéro, le très grand intérêt des responsables londoniens du British Council pour ce projet, ont convaincu sans difficulté le British Council Paris de s'associer à nous pour les prochaines éditions.

C'est la première fois dans l'histoire de la diplomatie culturelle que deux établissements et services d'ambassades, représentant deux pays, décident dans le cadre d'une coopération bilatérale d'éditer un programme d'activités en commun. Que ce projet soit franco-britannique (et non franco-allemand) est à souligner.

L'expérience doit être développée. On peut imaginer d'autres publications, des guides thématiques, des répertoires d'adresses. Mais aussi une programmation commune dans le domaine des échanges artistiques, du livre, du cinéma, des coproductions... une réflexion commune sur les échanges universitaires.

De même dans le domaine de la coopération linguistique, de nombreuses associations paraissent souhaitables avec le British Institute. Des séminaires de formation, y compris pour nos équipes, semblent pouvoir se monter facilement. Quant aux échanges d'informations entre Paris et Londres, ils seront systématiquement encouragés. Beaucoup reste à faire et il paraît inimaginable, dans l'Europe d'aujourd'hui, et avec la proximité qui est celle de nos deux pays, de ne pas aller vers un rapprochement plus grand chaque jour: rapprochement des missions, mais aussi, pourquoi pas, des moyens et des personnes dont nous disposons, de part et d'autre de la Manche, pour cette coopération franco-britannique.

- régions et capitales

Des liens sont à imaginer, ou parfois seulement à réactiver, entre la Grande-Bretagne et des régions françaises (essentiellement le Nord de la France). C'est le cas avec l'Université de Lille III qui est à l'origine de la création de l'Institut français et avec laquelle nous comptons bien développer notre coopération universitaire et la préparation de certains diplômes.

De cette coopération avec la ville de Lille, le Département ou la Région des conventions pourront naître avec la bibliothèque ou pourront favoriser les échanges artistiques (musées, théâtre, etc).

Cependant, un lien semble prioritaire dans les années à venir: Paris-Londres. La relation est finalement assez ténue, tout particulièrement au niveau officiel. Relativement pauvre, la relation culturelle entre ces deux grandes capitales du monde mériterait un peu plus d'égards. Pauvre ou inavouée ? Après avoir dans le même mouvement critiqué et admiré les grands travaux de la capitale française, la capitale britannique se prépare à faire de même pour la célébration du deuxième millénaire: avec une référence constante, Paris. Nous nous proposons de développer ce lien, de le nourrir de rencontres et d'imaginer des mariages ou de favoriser des unions existantes (Vidéotheque de Paris, Médiathèque Centre Pompidou/ South Bank Centre , Cité des Sciences. Bibliothèque de France/ British Library, Théâtre du Châtelet/ Orchestre Philharmonia, etc).

Un contact officiel entre le London Arts Board et la Direction des Affaires Culturelles de la Ville de Paris sera réalisé cet automne.

-entreprises" entreprenantes"

En souhaitant développer notre partenariat avec un certain nombre d'entreprises installées en Grande-Bretagne, nous ferons la preuve que le centre de ressources n'est pas une bibliothèque comme les autres, mais un centre d'informations performant, permettant d'obtenir des réponses diverses dans un délai rapide et offrant une vision moderne de la France. Nos infrastructures, médiathèque tournée vers l'actualité, cinéma, restaurant, devraient pouvoir intéresser un certain nombre d'entreprises qui trouveront dans cette vitrine une occasion de mieux se faire connaître (France Télécom, Club Méditerranée, entreprises de design, etc).

En jouant également un rôle de conseil pour les actions de mécénat culturel, l'Institut aidera les entreprises à faire de meilleurs choix d'investissement et de stratégie. Des opérations sur mesure liées au livre ou au cinéma pourront être imaginées (soirées Cartier/Frères Lumière, Chanel ,etc) .Tandem s'ouvrira également à la publicité.

Un lien renforcé avec le PEE et la Chambre de Commerce Franco-Britannique ne fera que favoriser ce rapprochement entre l'établissement et les entreprises qui pourra également se développer autour de nos cours de français (cours spécialisés, particuliers et cours en entreprises que nous souhaitons beaucoup développer). De même l'organisation d'un certain nombre de séminaires liés à l'économie pourra attirer vers nous ce nouveau public.

La présence d'entreprises françaises au sein d'un conseil d'établissement pourra être étudiée: on songe aujourd'hui plutôt à un comité de parrainage avec quatre ou cinq grosses entreprises " " fondatrices " .

De nouveaux publics



- le public de proximité

Le grand projet urbain (Albertopolis) qui s'applique au quartier de South Kensington ne fait que renforcer l'excellence de notre situation géographique, à quelques mètres d'une station de métro. La concentration unique à Londres de grandes institutions prestigieuses dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture (V&A Museum, Science Museum, Natural History Museum, Royal College of Arts, Royal College of Music, Imperial College, Christie's, Royal Albert Hall...) nous permet de toucher des publics cultivés, savants, étudiants... jeunes et nombreux... Il y a certainement des liens à développer entre le satellite Institut français et ces planètes à fort pouvoir d'attraction.

Il ne faut pas négliger le public de la communauté française attiré par le voisinage du Lycée. A fort pouvoir d'achat, ces expatriés peuvent, par leur inscription au centre de ressources et au cinéma, représenter un public important de même qu'une source non négligeable de revenus. Les Britanniques et les autres nationalités qui fréquentent le Lycée sont également souvent lecteurs de la Bibliothèque Jeunesse.

- étudiants, enseignants

Un travail systématique d'information sera fait dès le mois de janvier 1996 pour annoncer auprès des collèges (principalement ceux préparant des A Level en français) et des départements de français des Universités (grand Londres dans un premier temps, puis reste du pays) l'existence du centre de ressources, médiathèque, cinéma.

Un certain nombre d'activités seront organisées en direction des collèges et des universités, dans le cadre de leurs programmes de français: conférences, journées d'études, films pour les enseignants de français. Ce véritable travail de formation devrait nous gagner assez facilement l'intérêt des responsables pédagogiques britanniques ou du moins londoniens et faire évoluer très sensiblement, grâce à l'affluence de leurs élèves et étudiants, la fréquentation de l'Institut.

Quant aux universitaires, ils trouveront dans le centre de ressources des moyens et un cadre appropriés à l'information de leurs étudiants.

- le milieu des affaires

Il paraît possible, grâce à l'outil moderne dont nous disposerons, d'attirer le public de la communauté d'affaires et de développer ainsi le marché des cours en entreprise. Des cartes de corporate friends seront également proposées.

Un document spécifique et détaillé sur le développement possible des cours en entreprise sera rédigé séparément.